

The Reception and Application of the Encyclical *Pascendi*

The Reports of the Diocesan Bishops and the Superiors
of the Religious Orders until 1914

edited by Claus Arnold and Giovanni Vian

La répression du modernisme Une priorité toute relative pour les évêques français (1908-1914)

Louis-Pierre Sardella
(Independent scholar)

Abstract The French bishops have faithfully executed the disciplinary measures of the encyclical *Pascendi*. But the reports sent to Rome show some moderation. Certainly they excluded from their seminaries the professors suspected of sympathy for the condemned ideas and they controlled more strictly the training of seminarians; but a large majority of them were convinced that their clergy and their laity were untouched by any doctrinal deviation, and that the encyclical had already calmed the more imprudent. More than about Modernism, they were worried about the consequences of the law of separation and the progress of dechristianization.

Sommaire 1 Le Corpus des rapports français. – 2 La promulgation de l'encyclique. – 3 Le Conseil de vigilance. – 4 Le modernisme ordinaire. – 5 Les séminaires. – 5.1 Les professeurs. – 5.2 Les séminaristes. – 6 Le clergé paroissial. – 7 La surveillance des fidèles. – 7.1 La mauvaise presse. – 7.2 La surveillance de l'école primaire: la seconde guerre des manuels. – 7.3 La déchristianisation. – 8 Conclusion.

Keywords Pascendi. Seminaries. Scholastic textbooks. Dechristianization. Separation of State and Church.

L'encyclique *Pascendi dominici gregis* du 7 septembre 1907, a été reçue par les évêques français avec de telles manifestations d'approbation fervente que Mgr Mignot, archevêque d'Albi, ne peut s'empêcher d'ironiser dans son journal sur le zèle de ses collègues:

Un certain nombre [d'évêques] a reçu l'encyclique avec un enthousiasme débordant. Cependant comme au dire de plusieurs prélats (v. g. Nancy)¹ le Pape avait déjà sauvé l'Église par le décret *Lamentabili*, il était difficile au lyrisme de monter plus haut.²

1 Il s'agit de Mgr Turinaz. Pour les notices biographiques des évêques, nous renvoyons au *Dictionnaire des évêques de France*.

2 Archives historiques du diocèse d'Albi, 1 D 5-06, *Journal*, 11 octobre 1907.

Les exemples de l'expression dithyrambique de l'assentiment des évêques français dans les lettres d'adhésion envoyées au Saint-Siège ne manquent pas: «Jamais lettre plus belle, plus complète et plus admirable n'est tombée de la chaire de Pierre», écrit Mgr Morel; Mgr Desanti parle du «plus beau joyau du glorieux Pontificat de l'Auguste Pie X» et Mgr Turinaz «d'un des monuments les plus admirables de l'autorité et de la haute sagesse des Pontifes Romains». ³ Mgr Gieure, quant à lui, n'hésite pas à écrire que lorsque le pape s'exprime «c'est Jésus Christ, c'est Dieu qui parle». ⁴

Giovanni Vian note cependant des différences significatives. Différences dans l'empressement à réagir, entre les évêques qui écrivent immédiatement, courant septembre et ceux qui attendent l'occasion des vœux de Noël pour assurer le pape de leur entière obéissance; différences dans l'interprétation du modernisme entre ceux qui y voient la résurgence d'un mal spécifiquement français: le vieux gallicanisme rajeuni par la pensée moderne et ceux qui y voient la conséquence des infiltrations kantistes et protestantes dans le catholicisme. Ce que Charles Talar dit avec humour de l'épiscopat nord-américain peut vraisemblablement être appliqué à celui de France:

One may speculate that, for many Ordinaries, Modernism was a rather puzzling phenomenon that either seemed to have little resonance in their diocese or became a kind of Rorchach - an inkblot on which to project whatever they disliked or found objectionable. ⁵

On peut imaginer que, pour de nombreux Ordinaires, le modernisme était un phénomène assez curieux qui semblait avoir peu de résonance dans leur diocèse ou était devenu une sorte de Rorchach - une tache d'encre sur laquelle projeter ce qu'ils n'aimaient pas ou trouvaient répréhensible.

A ces différences d'interprétation qui recourent en partie, nous y reviendrons, celles entre générations s'ajoutent celles sur l'ordre des priorités: mettre un terme aux errements des novateurs ou faire face d'abord aux conséquences de la Séparation. Ceci invite à penser que l'adhésion enthousiaste à l'enseignement du pape relève pour une grande part de la rhétorique ecclésiastique et évoque, *mutatis mutandis*, les applaudissements de commande à un Comité central de parti communiste.

Dans ces conditions, qu'en a-t-il été réellement de la mise en œuvre des mesures répressives prescrites par l'encyclique? Est-il possible d'aller plus loin que l'assertion banale tant elle semble obvie: «Les évêques les

3 Vian, «*La Pascendi*», 97-8.

4 *Bulletin diocésain*, 6 octobre 1907, cité in Houtin, *Evêques et diocèses*, 139.

5 «Roman Catholic Modernism in the United States: State of the Question», *Communication au Workshop de Rome*. Rome, octobre 2013.

plus tolérants étaient obligés de ‘marcher’ pour ne pas être eux-mêmes dénoncés à Rome. Les évêques ambitieux se distinguèrent par leur zèle»⁶

La répression qui a touché, en France, les personnages les plus en vue est connue: excommunication de l’abbé Loisy; mise à l’écart de Mgr Batiffol et renvoi de l’abbé Calvet de l’Institut catholique de Toulouse; mise à la retraite de l’abbé Klein à l’Institut catholique de Paris; interdiction de publier faite au Père Laberthonnière; destitution de Monsieur Portal supérieur du séminaire universitaire Saint Vincent de Paul; obligation de renoncer à la direction de leurs journaux pour les abbés Naudet et Dabry. A quoi il faut ajouter les mesures frappant le P. Lagrange, la mise à l’Index des livres de Paul Bureau, d’Edouard Leroy, de Mgr Duchesne... Mais, au-delà de ces cas, faut-il croire Albert Houtin quand il affirme qu’il «n’y a guère eu de diocèse, si pauvre est-il été de vie intellectuelle, qui n’ait vu se produire des ‘cas’ odieux ou ridicules?»⁷

Pour évaluer l’ampleur de la répression du modernisme, encore faudrait-il avoir une vue précise de sa diffusion dans le clergé et parmi les fidèles. Jean Rivière, contemporain des événements, signale déjà la difficulté d’en avoir une idée exacte «soit parce que tout élément positif d’information fait ici défaut, soit parce que la question a été faussée par la passion des polémistes de droite et de gauche, également intéressées à grossir l’importance du cas».⁸ Dans le compte rendu d’un volume des *Fonti e Documenti*, Émile Poulat s’interroge: «Le modernisme eut-il l’étendue que lui attribuait ses adversaires ou ne toucha-t-il qu’une mince frange? L’intégrisme fut-il ce *pusillus grex* menacé de subversion par la marée moderniste comme il aimait à se présenter?»⁹ En sorte qu’Etienne Fouilloux observe qu’il est «aujourd’hui impossible [de] mesurer l’efficacité»¹⁰ de l’arsenal répressif mis en place.

Seule une enquête systématique dans les archives des diocèses de France permettrait de répondre à la question. Mais, à supposer qu’elle soit possible, une telle enquête se révélerait sans doute décevante. En dehors des lettres pastorales qui promulguent les textes romains, la documentation fait le plus souvent défaut. Il est rare de disposer, comme à Paris, des comptes rendus des séances du Conseil de vigilance. En 2008, l’archiviste diocésain d’Arras ne peut rassembler que «les traces parfois ténues» que lui ont communiquées les rares collègues qui ont répondu

6 Houtin, *Histoire du modernisme*, 208.

7 Houtin, *Histoire du modernisme*, 207.

8 Rivière, *Le modernisme dans l’Eglise*, 320.

9 Poulat, «*Fonti e Documenti*» [compte rendu].

10 Fouilloux, *Un Eglise en quête de liberté*, 18.

à son enquête.¹¹ Euphémisme que confirment les sondages que j'ai pu effectuer dans différents fonds et qui m'ont permis de vérifier l'inexistence ou la surprenante minceur des dossiers relatifs au modernisme. Ce «trou noir» documentaire ne manque pas d'être étonnant et son explication difficile. Comment interpréter le fait que la plus grande crise doctrinale qu'a traversé l'Église au début du XXe siècle, ait laissé si peu de traces? Certes, les modalités, souvent aléatoires, de la conservation des archives ecclésiastiques peuvent l'expliquer. On ne peut pas exclure, non plus, la destruction de documents pour effacer les traces d'une sombre page d'histoire pour l'Église. Mais il ne faut pas écarter l'hypothèse que ce vide reflète simplement le fait que le modernisme n'a pas été l'obsession de bon nombre d'évêques.

Une série documentaire permet d'apporter un peu de lumière sur cette question. Il s'agit des rapports que les évêques ont envoyés à Rome pour rendre compte des mesures prises en application des injonctions de l'encyclique.

Claus Arnold¹² a signalé l'existence, dans les archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi, d'un dossier en conservant quelques-uns. Giovanni Vian, Alejandro Dieguez et Raffaella Perin en ont mis à jour d'autres dans différents fonds de l'Archivio Segreto Vaticano. Pour la France une cinquantaine de rapports ont pu ainsi être exhumés. Malgré le caractère formel et stéréotypé de ce genre littéraire,¹³ ces relations, qui vont de quelques lignes à une dizaine de pages, permettent d'atteindre la perception que les évêques avaient de la diffusion du modernisme dans leurs diocèses et la manière dont ils ont tâché de répondre à l'attente du Pape.

1 Le Corpus des rapports français

Conformément à la prescription de l'encyclique, la majorité des rapports parvient au Saint-Siège fin 1908, certains évêques, par zèle ou absence de faits notables à signaler, anticipent sur le délai comme celui d'Autun dont le rapport est daté du 14 janvier 1908 ou celui de Périgueux et Sarlat dont le rapport est daté du 1er mai 1908. Cette exigence nouvelle de rendre compte des mesures prises contre le modernisme, dans un rapport distinct de celui que les évêques ont l'habitude de rédiger pour leur

11 Beirnaert, «Les traces de la crise moderniste».

12 Arnold, «*Lamentabili sane exitu*», 79.

13 A Rome même on n'est pas dupe. A propos d'un rapport, pourtant détaillé, le secrétaire qui en fait la synthèse écrit: «La relazione [...] contiene molte notizie ed osservazioni che con poche varianti si potrebbero ripetere per tutte le altre diocesi della Francia e forse per molte altre ancora». Agen: Relazione sul Modernismo, 22 aprile 1912, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 227.

visita *ad limina*, semble avoir suscité un certain embarras dans l'esprit des prélats. Ils hésitent sur le dicastère qui doit en être destinataire. Mgr Renou, archevêque de Tours, qui écrit le 23 octobre 1908, au cardinal Merry del Val: «Il me semble que c'est à Votre Eminence que nous devons transmettre ce compte-rendu», témoigne de cette perplexité.

A l'incertitude des évêques, répond à Rome un flottement sur la question de savoir quelle est la Congrégation compétente pour recevoir ces rapports. Ceux qui composent notre corpus sont conservés dans quatre fonds différents: d'une part à la Congrégation pour la défense de la foi, dans les archives du Saint-Office, d'autre part, à l'Archivio Segreto Vaticano, dans le Spoglio Pie X, dans les archives de la Secrétairerie d'Etat, et enfin dans celles de la Consistoriale. La dispersion des rapports dans plusieurs fonds d'archives est le reflet de la rivalité qui a existé entre les différents dicastères soucieux de défendre leurs prérogatives, voire de les accroître en profitant de l'occasion offerte par la lutte contre le modernisme.

En octobre 1908, Umberto Benigni, sous-secrétaire à la Congrégation des Affaires Extraordinaires, adresse à Giovanni Battista Lugari, assesseur au Saint-Office, les premiers rapports reçus. Dans le bordereau qui les accompagne, il demande à son homologue ce qu'il doit faire des rapports qui lui parviendront: doit-il les envoyer au Saint-Office qui, après les avoir étudiés, fera parvenir à la Consistoriale ce qui la concerne, ou doit-il les transmettre directement à cette dernière et ne communiquer au Saint-Office qu'une copie des paragraphes touchant les aspects doctrinaux.¹⁴ Dans sa réponse du 9 novembre, Lugari s'étonne qu'on puisse avoir un doute sur le dicastère compétent. La Consistoriale n'a compétence sur les évêques «*quoad personam e nient'altro. Per tutto ciò che spetta la dottrina c'è il pro fide tenenda che è il S. Ufficio. E quindi, quanto riguarda l'Enciclica Pascendi, [...] si deve mandare al S. Ufficio e non ad altri (Tout ce qui intéresse la doctrine et ce qui est pro fide tenenda, concerne le Saint-Office. Donc, on doit envoyer au Saint-Office et à personne d'autre ce qui regarde l'Encyclique Pascendi)*».¹⁵

Pour autant, la répartition des rapports dans les différents fonds où ils sont conservés montre que la Suprême a été rapidement court-circuitée. Les archives de la Congrégation pour la défense de la foi n'en détiennent que le quart. Trois se trouvent dans les archives personnelles de Pie X, sans qu'on puisse trouver de raisons particulières à l'intérêt que le pape a pu avoir pour ces rapports, en dehors de celui de Mgr Herscher, évêque de Langres, qui évoque directement la situation d'Alfred Loisy,

¹⁴ ACDF, *Privilegia S. Officii*, n. 82. Cf. dans ce volume Dieguez, «Tra competenze e procedure».

¹⁵ ACDF, *Privilegia S. Officii*, n. 82.

retiré dans son diocèse. Mais les deux tiers des rapports se trouvent actuellement dans les fonds de la Consistoriale.

Cela s'explique par le fait que le cardinal De Lai, très proche collaborateur de Pie X, et qui a fait de la lutte contre le modernisme une affaire personnelle, obtient, avec la réforme de la Curie de 1908, un notable élargissement des compétences de son dicastère.¹⁶ En décembre 1909, il fait parvenir aux évêques un nouvel *Ordo servandus in relatione de statu Ecclesiarum* qui comprend au chapitre «De fide et de cultu divino», deux paragraphes concernant directement notre sujet:

16. Utrum graves errores contra fidem serpant inter dioecesis fideles. Adsintne e clero qui eisdem infecti sint. Quaenam huius mali fuerit vel adhuc sit causa. Quid fiat ut eidem malo occuratur.

Est-ce que de graves erreurs contre la foi se glissent parmi les fidèles du diocèse? Y a-t-il dans le clergé des membres qui sont infectés par elles? Quelle a été ou est jusqu'ici la cause de ce mal? Qu'est-ce qui est fait afin de s'opposer à ce mal?

17. Utrum consilium *vigilantiae* et officium *censurum* ad haec praecavenda insitutum sit: quibus personnis constet; et an diligenter munera sua ipsae adimpleant, et quo fructu.

Est-ce qu'un conseil de vigilance ainsi qu'un office de censeurs ont été institué pour le prévenir: par quelles personnes il est constitué; et est-ce qu'elles remplissent ponctuellement leurs fonctions et avec quel fruit?

Les évêques sont donc invités à inclure dans la relation sur l'état du diocèse avant leur visite *ad limina*, deux paragraphes qui recouvrent très exactement l'objet du rapport triennal demandé par l'encyclique. La Consistoriale s'assure ainsi le contrôle direct de ce que les évêques font contre le modernisme.

Le fonds des *Relationes dioecesium* conservent des rapports qui suivent le nouvel *Ordo servandus* et sont, en outre, complétés par le rapport demandé par *Pascendi*. C'est le cas par exemple de Bordeaux et de Paris pour l'année 1912. Ces évêques semblent ne plus très bien savoir ce qu'on attend d'eux et de peur de ne pas être tout à fait en règle avec les exigences romaines, ils répondent d'une part aux questions de l'*Ordo servandus* et rédigent d'autre part le rapport exigé par l'encyclique.

En 1915, le cardinal De Lai annonce au cardinal Amette, l'acte de décès officiel du rapport spécifique:

¹⁶ Vian, «La *Pascendi*», 133.

Au cours de son récent voyage à Rome, Son Eminence a eu un entretien avec le cardinal De Lai qui [...] a déclaré que le compte-rendu du Conseil de Vigilance, prescrit primitivement comme devant être triennal, serait désormais confondu avec le compte-rendu quinquennal de la visite *ad limina*.¹⁷

S'agit-il, à cette date, d'une décision prise à la demande de Benoît XV ou d'une décision personnelle du Secrétaire de la Consistoriale? Dans le premier cas il faudrait l'interpréter comme une manifestation de la politique d'apaisement et de détente que le nouveau pape a amorcé dans sa première encyclique *Ad beatissimi*. Dans le second, il faudrait l'interpréter comme une habile manœuvre du cardinal De Lai, profitant de l'opportunité que lui offre la détente voulu par le pape, pour asseoir plus solidement l'autorité qu'il a acquise *de facto* dans le domaine doctrinal au sein de la Curie.

La cinquantaine de rapports français provient de 38 diocèses dont 36 en de Métropole et deux d'Algérie. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles on ne retrouve pas plus de rapports, tant il paraît inconcevable que les évêques n'aient pas obtempéré aux injonctions de l'encyclique. Sans doute faut-il tenir compte du fait que l'épiscopat français de cette époque se trouve dans une situation singulière par rapport à celle des autres épiscopats. Il vient de traverser la crise de la Séparation et a dû se soumettre, à son corps défendant, aux orientations de Pie X qui a condamné la loi de 1905 dans l'encyclique *Gravissimo Officii* en août 1906. Or si les évêques ont condamné la loi dans son principe lors de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français en mai-juin 1906, ils ont, à la majorité des 2/3, souhaité faire «l'essai loyal» de la loi. La majorité des évêques, s'est donc trouvée prise à contre pieds par la condamnation pontificale, contrainte de se soumettre à une décision qu'elle n'approuve pas et pour une part, ne comprend pas. L'intransigeance de Pie X met les évêques dans l'obligation de régler, toutes affaires cessantes, une situation d'urgence. La réorganisation matérielle du fonctionnement des diocèses à partir de décembre 1906, l'emporte sur les problèmes doctrinaux. Jean Rivière présente les choses de manière assez proche de la réalité quand il relativise l'implication des évêques dans la diffusion du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*: «Chargés de communiquer à leurs ouailles le décret du Saint-Office et l'encyclique pontificale, la plupart s'en tinrent là».¹⁸

Se pose donc la question de la représentativité d'un corpus qui émane de moins de la moitié des évêques alors en fonction. De plus, deux tiers

17 Archives historiques du diocèse de Paris, *Procès-verbaux du Conseil de vigilance*, 10 décembre 1915, 4 E 1.

18 Rivière, *Le modernisme dans l'Eglise*, 464.

des rapports retrouvés émanent des évêques consacrés par Pie X, en février 1906. Or en 1908, l'épiscopat français reste au deux tiers constitué d'évêques concordataires nommés par Léon XIII et quelques-uns même par Pie IX. Un tel déséquilibre invite à émettre l'hypothèse qu'il signe deux attitudes différentes: d'un côté, une certaine circonspection de l'épiscopat concordataire vieillissant, modéré à l'égard d'un danger qu'il minore, de l'autre, une manifestation de loyauté absolue aux injonctions pontificales de la nouvelle génération d'évêques. Mais après la mise en conformité avec les principales prescriptions de l'encyclique, la lutte contre le modernisme et l'obligation d'en rendre compte sont vite devenues sans objet. Beaucoup envoient leur rapport par obéissance aux directions pontificales alors même qu'ils n'ont rien à signaler.

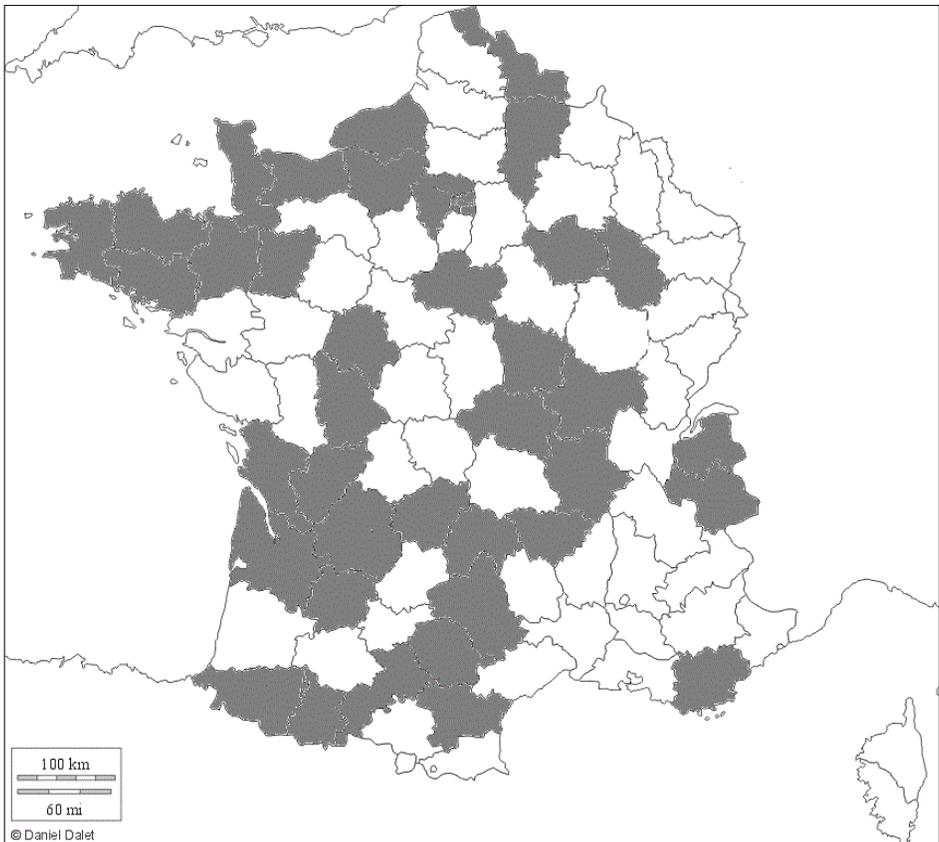


Figure 1. Carte des rapports français

La répartition géographique des rapports retrouvés (carte ci-dessus) présente cependant une diversité de situations suffisante pour estimer qu'on peut se faire une idée relativement précise de l'attitude de l'épiscopat français à l'égard du modernisme et de sa répression en fonction de la réalité sociologique des diocèses puisque sont présents de grands diocèses urbains comme ceux de Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, un diocèse industriel comme celui de Cambrai, des diocèses plus ruraux appartenant à différentes zones géographiques, sans parler des deux diocèses algériens.

Les premiers rapports – les deux tiers des rapports retrouvés – qui devaient parvenir fin 1908 s'échelonnent de fin 1908 au début de l'année 1910. Les évêques ont donc pris une certaine latitude avec les dispositions de l'encyclique, du moins avec celle de la périodicité. Certes, ils s'en justifient et s'en excusent, invoquant par exemple, comme Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, la nécessité de régler de nombreuses affaires très urgentes,¹⁹ par quoi il faut sans doute entendre celles liées à la réorganisation du diocèse. En dehors des archevêques de Paris et de Lyon, directement affrontés à l'ébullition de la vie intellectuelle et qui ont matière à surveiller, les autres évêques ne sont généralement que peu ou pas confrontés à la présence de modernistes actifs.

D'ailleurs certains évêques ne voient plus l'utilité de réunir le Conseil de vigilance avec la périodicité prévue par l'encyclique et ils demandent l'autorisation d'espacer les réunions. C'est ainsi que l'évêque de Troyes, Mgr Monnier, après avoir indiqué que son Conseil de vigilance s'est bien réuni conformément aux prescriptions de l'encyclique, écrit en 1911 :

Cum hæc diœcesis a modernismi peste, favente Deo, sit immunis, prædictum Consilium nihil tractandum invenit, frustra que congregatur. Quapropter Episcopus Trecensis Eminentiam Vestram humillime rogat ut Trecensi Concilio licentiam impertiri dignetur semel aut bis tantum in anno conveniendi.

Comme ce diocèse, Dieu merci, est indemne de la peste du modernisme, le dit Conseil n'a rien trouvé à traiter et s'est rassemblé inutilement. Pour cette raison, l'évêque de Troyes demande très humblement à Votre Eminence qu'il daigne accorder au Conseil de Troyes la licence de se réunir seulement une ou deux fois par an.

En Champagne, mais vraisemblablement aussi dans nombre d'autres régions, le combat cesse – si tant est qu'il ait commencé – faute de combattants. Il est vraisemblable que dans bien des diocèses, il n'y a pas eu de raisons sérieuses, pour les évêques, sinon celles d'apparaître obéissants

19 «Paulo tardius exponere aggredior, ob nimiam urgentium negotiorum copiam». ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 62r.

filis de l'Eglise, pour engager le fer contre des déviations théologiques qui restaient plus qu'hypothétiques. Les Conseils de vigilance qui ont continué à se réunir, ont fini par s'occuper de questions qui relevaient de tout autre chose que du modernisme. Ainsi, en avril 1913, celui de Reims signale «des cinématographes, des devantures de magazines, où l'on voit des images indécentes ou du moins gravement inconvenantes»²⁰ et en novembre 1919, celui de Paris s'interroge sur la conduite à tenir à l'égard de la vogue du tango...

2 La promulgation de l'encyclique

Les rapports signalent d'abord que la promulgation de l'encyclique s'est accompagnée d'une lettre pastorale «en signalant les vérités essentielles que nie le modernisme». ²¹ Un premier constat s'impose: le lyrisme se fait nettement plus discret que l'année précédente. Sur cent-vingt occurrences du mot «encyclique» ou «encyclica» dans l'ensemble du corpus, il n'est précédé ou suivi du qualificatif «admirable», ou «mémorable» ou «sapientissima» qu'une dizaine de fois. Et sur la dizaine d'occurrences du mot «document» désignant l'encyclique, il lui est accolé une fois «mémorable», une fois «magistral» et deux fois «grave». Passée l'heure des démonstrations d'adhésion empressées, les évêques s'en tiennent au strict compte rendu de la mise en œuvre des prescriptions du texte pontifical dont seulement quelques-uns se croient encore obligés de célébrer l'importance.

A cela s'ajoute la réserve de beaucoup d'évêques à l'égard de la demande d'allégeance à l'autorité pontificale que représente l'exigence de «corroborer par le serment» les rapports. Sur les quarante-neuf rapports, un peu plus du tiers seulement se conforme à cette prescription. L'absence de cette mention peut être interprétée comme une prise de distance, discrète, mais réelle, à l'égard de la volonté romaine de renforcer le devoir d'obéissance due au pouvoir disciplinaire du pape. Un cas que rapporte Alejandro Dieguez permet d'en faire l'hypothèse. Au Nonce Apostolique qui lui fait observer qu'il a omis le serment dans son rapport, l'évêque de Würzburg répond:

Quando un vescovo espone una cosa al Santo Padre non è necessario il giuramento perché ciò che un vescovo asserisce non può esser che vero.

20 *Notes personnels du cardinal Luçon*, Archives départementales de la Marne, 7 J 12.

21 ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26. Certains évêques joignent leurs lettres pastorales au premier rapport en sorte qu'elles apparaissent autant destinées à assurer Rome de leur loyauté qu'à éclairer les fidèles.

Lorsqu'un évêque expose quelque chose au Saint-Père, le serment n'est pas nécessaire parce que ce qu'affirme un évêque ne peut être que vrai.

Un évêque français n'aurait sans doute pas eu l'audace de tenir un tel propos à un représentant du Saint-Siège. En revanche, il est plus que vraisemblable, que beaucoup d'entre eux le pensaient *in petto*. Malgré l'importance prise par le courant ultramontain dans le catholicisme français, l'omission du serment, est la trace discrète d'une manifestation d'indépendance à l'égard d'une prescription romaine jugée abusive, voire humiliante.

La diffusion de l'encyclique dans les villages les plus reculés de France et de Navarre suscite l'ironie de l'abbé Grosjean.²² Il s'amuse de cette publicité qui introduit «le modernisme dans des milieux où, sans cet heureux secours, il aurait mis longtemps à pénétrer».²³ Mais les fidèles n'ont sans doute pas compris grand choses à un texte dont «la philosophie abstraite et serrée est d'une intelligence difficile pour ceux qui n'ont pas fait d'études spéciales».²⁴ On peut généraliser sans crainte ce qu'Alfred Loisy dit des paroissiens de Montier-en-Der à la lecture intégrale du décret *Lamentabili*:

L'assistance eut l'esprit de n'y rien comprendre; le curé-doyen, pourtant assez fanatique, commença par s'excuser de la corvée qui s'imposait à lui et qu'il devait imposer à ses auditeurs; l'effet de scandale et d'indignation fut tout à fait nul. On eût obtenu exactement le même succès, un succès de colossal ennui, en faisant lire quelques décrets du concile de Trente ou bien ceux du concile du Vatican.²⁵

3 Le Conseil de vigilance

Tous les rapports évoquent ensuite l'installation du Conseil de vigilance. C'est la mesure qui a le plus fortement marquée l'opinion, tant elle manifeste la volonté d'un strict contrôle des esprits. En règle générale, s'y retrouve, sous la présidence de l'évêque, les vicaires généraux, les curés ou les archiprêtres des principales paroisses ou doyennés, le supérieur

22 Jean-Marie Grosjean (1868-1940), ordonné prêtre en 1894, licencié de philosophie, aumônier des écoles Schneider au Creusot. Ayant déploré le retard intellectuel des catholiques français dans un discours de distribution des prix, il est nommé curé d'une paroisse reculée du diocèse d'Autun.

23 *Catholici, Lendemains d'Encyclique*, 62.

24 Mgr Gazaniol, Constantine, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26. C'est la raison qu'invoque, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui demande aux curés de ne pas lire l'encyclique en chaire. *Lettre pastorale sur les doctrines modernistes*, Archives départementales de la Marne, 7 J 173.

25 Alfred Loisy, *Mémoires*, 2, 546.

du grand séminaire, parfois celui d'un petit séminaire ou d'un collège. Dans les villes où se trouvent encore des religieux, l'évêque y nomme le supérieur de la communauté ou l'un de membres de l'ordre. Dans celles où existe un Institut catholique, les évêques appellent dans le Conseil le recteur ainsi qu'un ou deux professeurs.

Les évêques ne manquent pas de souligner que leur Conseil est «composé des prêtres les plus expérimentés, en mesure d'être informés des mouvements de la pensée et d'en suivre les tendances»,²⁶ d'hommes «choisis parmi les ecclésiastiques d'une solide piété et d'une science reconnue»²⁷ et qui «en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu». Les évêques qui utilisent cette formule, qui est celle de l'encyclique, ne le font pas par hasard. Adopter une attitude de «juste milieu» expose à être soupçonnés, sinon de connivence avec les modernistes, du moins de coupable indulgence envers eux et leurs idées et à être, sous ce chef d'accusation, dénoncés à Rome.²⁸

Dans de nombreux diocèses, comme dans celui de Saint-Flour, l'évêque note que «le Conseil de vigilance n'a eu, pendant l'exercice 1907-1908, rien de grave à reprendre au point de vue des Ordonnances contenues dans cette Encyclique». Ceci explique que des évêques adoptent des solutions plus légères, et ne se croient pas obligés de se conformer strictement aux injonctions de l'encyclique. C'est ainsi que Mgr Gieure avoue n'avoir convoqué son Conseil de vigilance que «lorsqu'il y avait quelque communication à lui faire ou à y recevoir».²⁹ La même année, Mgr Nègre, évêque de Tulle, confesse que, du fait de négligence ou d'empêchements divers, son Conseil se réunit de façon aléatoire.³⁰ Mgr Monnier demande même l'autorisation, compte tenu de la faible activité de son Conseil, de ne le réunir qu'une ou deux fois par an. La réponse est négative et la Consistoriale confirme, à la suite du motu proprio *Sacrorum antistitum*, «l'obligation stricte qui incombe aux membres du Conseil de vigilance de se réunir exactement tous les deux mois».³¹

Ces témoignages, qui appartiennent à la deuxième série de rapports, confirment que dans nombre de diocèses le Conseil de vigilance est vite

26 Bayeux, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, ff. 170-2.

27 Constantine, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

28 «Sous le règne de Pie X, aucun évêque n'avait le droit d'être tout à fait modéré» note Alfred Loisy dans ses *Mémoires*, 2, 662.

29 Bayonne, ASV, *Congr. Concist., Relat. Dioec.* 98, prot. 141/1911.

30 «Consilium a Vigilantia rite institutum, haud tamen regulariter praestituto tempore, partim negligentiae, partim impedimentum causa, habitum est», Tulle, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Tulle 1, prot. 1586/1911.

31 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 471/1912. Souligné dans le texte du rapport.

devenu une institution formelle. Le sentiment qui l'emporte est que l'activité inquisitoriale a été modeste, soit qu'elle n'avait pas de raison d'être, soit que les évêques aient su garder raison dans la répression, soit que les clercs proches des idées nouvelles aient décidé de ne pas s'exposer inutilement, comme l'abbé Brugerette³² ou l'abbé Louis Venard,³³ par exemple.

Cependant l'institution du Conseil de vigilance est perçue par l'opinion publique comme la mise en place d'un vaste système de surveillance susceptible de donner libre cours à la délation sans que ceux qui seront dénoncés ne disposent de la moindre possibilité de se défendre. Qu'en a-t-il été pratiquement?

4 Le modernisme ordinaire

Ces appréhensions légitimes se sont certes concrétisées, mais plus rarement que le laisse entendre Albert Houtin, tout simplement parce que pour la plupart des évêques, il est évident qu'aucun prêtre et *a fortiori* aucun fidèle n'a soutenu les erreurs dénoncées dans l'encyclique.

Quelques ordinaires l'affirment avec une certaine prudence: «A notre connaissance – écrit Mgr Duparc – le diocèse de Quimper ne semble pas avoir été atteint ni dans son clergé, ni parmi les laïques».³⁴ Mgr Guérard se félicite qu'il n'y ait dans son diocèse de Coutances «aucun moderniste connu».³⁵ Et Mgr Eyssautier «constat, sive in seminario nostro, sive in aliis dioceseos partibus, fere nihil modernismi latere (C'est un fait établi que soit dans notre séminaire soit dans d'autres parties du diocèse, il ne se cache généralement rien du modernisme)».³⁶

Mais d'autres, plus nombreux, sont catégoriques. «Il n'y a pas de modernisme en Bourbonnais»³⁷ affirme Mgr Lobbedey, évêque de Moulins et Mgr Fodéré, évêque de Maurienne, rappelle qu'il a donné à Pie X, «l'assurance que les erreurs du modernisme n'avaient pas pénétrée dans [son] diocèse».³⁸ Mgr Monnier est tout aussi formel:

32 Sur l'attitude de l'abbé Brugerette voir Sardella, «L'abbé Brugerette», 77-88.

33 Louis Venard (1874-1945), élève à Saint-Sulpice et auditeur de Loisy aux Hautes Études. Responsable de la chronique biblique de la *Revue du clergé français*, mais qui passe toute sa vie comme professeur de sciences au collège Saint-Maurice de Vienne.

34 Quimper, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 75.

35 Coutances, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Coutances 1, prot. 196/1910.

36 La Rochelle, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, ff. 62-3.

37 Moulins, ASV, *Segr. Stato*, 1908, rubr. 82, fasc. 8, ff. 95r-98r. Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, affirme aussi que «l'erreur moderniste n'a pas, grâce à Dieu, pénétrée chez nous», Tarbes, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Tarbes et Lourdes 1, prot. 534/1909.

38 Saint-Jean-de Maurienne, ASV, *Segr. Stato*, 1908, rubr. 82, fasc. 8, ff. 51r-54v.

Clerus Trecentis a modernismi peste omnino abhorret; imprimisque alumni Seminarium Nostri, sub disciplina magistrorum ad novitates cauti-
tissimorum et Apostolicæ Sedi peramanter addictorum nullam ingerunt
suspicionem vel tenuissimæ propensionis in prædictos errores.³⁹

Le clergé de Troyes se détourne tout à fait avec horreur de la peste du
modernisme; et surtout les élèves de notre séminaire, sous la discipline
de maîtres très prudents envers les nouveautés et très affectueusement
attachés au Siège Apostolique ne donnent aucun soupçon, même le plus
mince penchant, pour les erreurs susdites.

On peut multiplier les citations allant dans le même sens.⁴⁰ Sans grande
surprise, les évêques des diocèses ruraux, de l'ouest, du centre et des
régions montagneuses de la France, auxquels il faut joindre ceux d'Algérie
constituent l'essentiel de ce groupe. Sans doute parce qu'ils ne sont
réellement pas confrontés aux questions soulevées par le modernisme
«savant». Mais il ne faut pas exclure, comme le laissent entrevoir les
rapports de Paris, que les évêques s'emploient aussi à présenter la situation
de leur diocèse sous un jour favorable.

Ainsi, le premier rapport de Mgr Amette, en novembre 1908, laisse
entendre que le gros de la tourmente est passé:

De l'avis de mon Conseil de Vigilance, on constate, dans le clergé à Paris,
un apaisement des esprits et un progrès dans les saines doctrines. Les
excès des modernistes [...] ont ouvert les yeux à un bon nombre qui
avaient pu être plus ou moins séduits par la critique moderne.⁴¹

Or, le procès-verbal de la réunion du 8 octobre précédant, montre que
les avis ne sont pas aussi unanimes ni aussi rassurants que le laisse
entendre l'archevêque. Deux voix au moins font entendre des réserves. Le
P. Lebreton d'abord qui estime que «parmi les membres du clergé, il s'en
trouve encore qui sont restés obstinément modernistes», Mgr Baudrillart
ensuite, qui tout en concédant que «la manifestation des idées hétéro-
doxes» se faisait plus discrète, ajoute: «il y a encore beaucoup à dire et
à faire». Le silence, en effet, manifeste uniquement le fait «qu'on n'ose

39 Troyes, ASV, *Congr. Concist.*, *Positiones*, Troyes 1, prot. 204/1910.

40 Mgr Gazaniol est «heureux de pouvoir affirmer [...] qu'il n'y a pas un seul moderniste
dans les rangs du clergé». Constantine, ASV, *Segr. Stato*, *Spoglio Pio X* 6, fasc. 26. Mgr
Gauthey attribue à la vigilance de son prédécesseur et à la bonne direction du séminaire
le fait qu'il «n'y a pas eu d'infiltration moderniste dans le diocèse». Nevers, ACFD, *Stanza
Storica*, Q 4 cc, f. 42r.

41 ACFD, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 181.

plus guère manifester ses idées, quand elles sont sujettes à caution». ⁴² Si le cardinal prend le parti de ne transmettre à Rome que l'opinion de ceux qui se veulent optimistes, c'est qu'il estime que l'ensemble des mesures ⁴³ qu'il a pris ont porté leur fruit. Le rapport de 1912 confirme que «les nouveautés et témérités doctrinales perdent leur crédit» grâce à l'efficacité des sanctions et des mises en garde. Mgr Amette est assez représentatif d'un épiscopat français qui s'est facilement persuadé que ces mesures avaient ramené les audacieux, clercs ou laïcs, à la raison et, comme nous le verrons, que leur silence en était une preuve suffisante.

5 Les séminaires

Si de nombreux évêques estiment que leur diocèse a été épargné par le modernisme, la surveillance des séminaires reste leur préoccupation majeure. «L'enquête du Conseil *devait* commencer par les séminaires» ⁴⁴ écrit Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen. Beaucoup d'évêques disent s'être rendus personnellement dans leur grand séminaire pour présenter et commenter l'encyclique, ⁴⁵ en dépit parfois des difficultés de déplacement, comme se plaît à le souligner Mgr Guérard, évêque de Coutances. ⁴⁶

5.1 Les professeurs

La surveillance s'exerce d'abord sur un corps professoral largement renouvelé à la suite de la loi de 1904 interdisant l'enseignement aux congréganistes. Certains évêques n'hésitent d'ailleurs pas à imputer à ces derniers le laxisme qui a pu régner dans les grands séminaires. Ainsi

⁴² Archives historiques du diocèse de Paris, *Registre des procès-verbaux du Conseil de vigilance*, 4 E 1.

⁴³ Exclusion de trois professeurs de l'Institut catholique, rappel à l'ordre pour deux autres, ordonnances interdisant la lecture des livres de Loisy et de la traduction du *Programme des modernistes*, observations adressées au P. Laberthonnière, demande faite aux revues de ne plus mentionner parmi leurs collaborateurs le P. Tyrrell ou l'abbé Turmel.

⁴⁴ Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 646/1909; souligné par l'Auteur.

⁴⁵ Par exemple Mgr Dubourg, archevêque de Rennes: «Je suis allé *moi-même* plusieurs fois dans mon Grand Séminaire et j'ai commenté aux professeurs et aux élèves de cet établissement l'Encyclique envisagée dans son exposé général et considérée principalement dans la partie relative aux *études*, au *choix* des directeurs, à l'*examen* des candidats au sacerdoce», ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 53v.

⁴⁶ «Chaque quinzaine, je vais moi-même passer une journée dans mon séminaire situé à neuf lieues de la ville épiscopale et sans communication directe avec elle», Coutances, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Coutances 1, prot. 196/1910.

le Conseil de vigilance d'Agen estime que le «déplorable état d'esprit» des séminaristes, «a été préparé de loin par la présence au grand séminaire de professeurs, aujourd'hui disparus», qui se montraient «plus ou moins enclins» à soutenir des idées avancées et faisaient preuve dans leur enseignement d'un «éclectisme [...] consistant à exposer des systèmes opposés, sans conclure nettement en faveur des thèses les plus sûres». ⁴⁷

Tous les évêques se portent garants de l'orthodoxie des professeurs qu'ils ont nommés et ne manquent pas, à l'appui de leur affirmation, de rappeler que la plupart ont été formés à Rome et qu'ils «suivent eux-mêmes très fidèlement l'enseignement de leurs anciens maîtres». ⁴⁸

Un seul évêque, Mgr Mignot, annonce, sans le nommer et en en minimisant l'impact, la défection d'un professeur, en l'occurrence l'abbé Prosper Alfarcic: ⁴⁹

Et nisi, anno proximo elapso, infauste defecisset a fide unus miserrimus sacerdos, qui ceterum extraneus erat, cujusque error adeo fuit privatus ut ne familiaribus quidem ante defectum notus nec suspectus fuerit, et mox in omnium oblivionem venerit. ⁵⁰

Si ce n'est que, dans l'année qui vient de passer, un seul très malheureux prêtre qui, du reste était étranger au diocèse, s'est détaché de la foi, et dont l'erreur était restée privée jusque-là, en sorte qu'avant sa défection elle ne fut pas connue ni même soupçonnée par les proches, et que dans peu de temps elle tombera dans l'oubli de tous.

Pour la quarantaine de diocèses dont nous avons les rapports, les évêques ne signalent qu'une dizaine de mises à l'écart de professeurs dont trois pour le diocèse de Paris et deux pour celui de Bayonne. Cette mesure extrême aurait donc été prise dans moins de 20% des diocèses, ce qui amène à relativiser l'ampleur de la répression directe, même s'il suffit parfois d'un vague soupçon pour être frappé.

Mgr Gieure signale par exemple qu'il a retiré de son séminaire «deux professeurs, ceux qui passaient pour les plus sympathiques aux errements nouveaux». ⁵¹ Ainsi, l'évêque de Bayonne ne frappe que les professeurs les plus compromis. Mais il les déplace sur le simple soupçon qu'ils «passaient» pour être particulièrement ouverts aux idées modernistes. Aucune enquête

47 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 646/1909.

48 Tarbes, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Tarbes et Lourdes 1, prot. 534/1909.

49 Sur cette affaire qui a beaucoup affecté l'archevêque d'Albi, voir Sardella, «Une amitié intellectuelle au risque du malentendu», 125-48.

50 Albi, ASV, *Congr. Concist., Relationes Dioec.*, 25, prot. 108/1912.

51 Bayonne, ASV, *Congr. Concist., Relat. Dioec.* 98, prot. 141/1911.

ne semble avoir été contradictoirement menée par cet évêque «exécuteur obéissant et zélé»⁵² des orientations pontificales. Cet exemple confirme que le risque, pour les professeurs, d'être écartés, au moindre soupçon, sans être entendus ni pouvoir se défendre est bien réel. C'est davantage en laissant planer la menace d'une condamnation arbitraire, qu'en prenant de nombreuses sanctions, que la plupart des évêques ont assuré le contrôle effectif du corps professoral des séminaires, sous la forme la plus efficace qui soit, celle de l'autocensure, stérilisant ainsi toute velléité d'adaptation de l'enseignement.⁵³

Si les cas de renvoi sont limités, c'est sans doute que beaucoup d'évêques sont peu enclin à user de mesures extrêmes. Quand on signale à Mgr Sagot du Vauroux une thèse du professeur de philosophie qui paraît contraire à la directive de l'encyclique: *Aquinatem deserire, praesertim in re metaphisica, non sine magno detrimento esse*, il s'en fait donner lecture intégrale. Et, en dépit de l'opinion de plusieurs membres du Conseil qui y décèlent l'influence de Bergson, il estime, «après une discussion assez longue et animée, qu'à son avis on peut donner une interprétation plus bénigne de la thèse».⁵⁴ Sans extrapoler en modèle général cet exemple d'un évêque passant outre l'avis de son Conseil pour adopter une interprétation bienveillante et une position modérée, il y a tout lieu de penser qu'il n'est pas un cas isolé.

A preuve la justification que Mgr Amette donne en 1914, au cardinal de Lai, au fait qu'il n'y a pas eu beaucoup de condamnations publiques à Paris:

J'estime que d'ordinaire il convient de commencer par des avertissements privés, surtout lorsqu'il s'agit d'hommes qui sont au fond sincèrement chrétiens et qu'on peut espérer de redresser sans les briser.⁵⁵

A preuve également les attaques récurrentes de la presse intransigeante, forte du soutien de Mgr Benigni, contre la mollesse de la répression et l'indulgence supposée des évêques à l'égard des modernistes. Les démêlés du cardinal Amette avec *La Vigie* sont connus⁵⁶ et Mgr Sagot du Vauroux

52 Dauzet, Le Moigne, s.v. «Philippe Fabas».

53 Toutefois il y a des exemples d'une conduite plus respectueuse des personnes. Ainsi, Mgr Gibier s'est séparé d'un professeur d'Écriture Sainte «qui avait émis quelques propositions censurables», mais c'est seulement après «l'avoir interrogé soigneusement». Convaincu que «ses opinions n'étaient pas absolument sûres», il l'a nommé vicaire dans une paroisse secondaire, mais a eu le souci de le recevoir plusieurs fois durant l'année, en sorte qu'il se dit désormais certain de sa parfaite orthodoxie. Orléans, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Orléans 1, prot. 108/1909.

54 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 471/1912.

55 ASV, *Cong. Concist., Positiones*, Parigi 1, prot. n. 667/1914.

56 Sardella, «L'affaire de *La Vigie*».

a été pris à partie par l'abbé Barbier pour n'avoir pas sévi contre le professeur soupçonné de bergsonisme.⁵⁷

5.2 Les séminaristes

Bien que la plupart des évêques assure que l'enseignement dans leurs séminaires est «accueilli par des élèves bien disposés»,⁵⁸ ils sont préoccupés par l'état d'esprit de leurs séminaristes et ne font pas mystère que, même s'ils en minorent toujours le nombre, ceux-ci ne sont pas insensibles aux idées nouvelles, dans le domaine doctrinal mais surtout dans celui des questions sociales.

Ils déplorent surtout que l'enseignement de la philosophie «universitaire» reçu au lycée et même au petit séminaire développe des dispositions intellectuelles peu favorables à la démarche scolastique. Plus grave encore, il prédispose «la jeunesse cléricale [à] une certaine curiosité pour la nouveauté»,⁵⁹ même si là encore, certains évêques relativisent cette tendance. Mgr Lecœur, par exemple, à qui l'on avait indiqué à son arrivée à Saint-Flour, «que plusieurs élèves du séminaire avaient des idées avancées» s'interroge sur la réalité de cette affirmation. Il se demande si elle «était appuyée sur des faits, ou bien [si] elle n'était inspirée que par la crainte très louable de voir de jeunes clercs s'engager dans une voie dangereuse?»⁶⁰

En sorte que les mesures répressives sont rarement signalées. Mgr Herscher indique que ce goût pour les nouveautés «a motivé l'éloignement du séminaire de deux sujets suspects d'opiniâtreté». ⁶¹ Mgr Péchenard informe qu'au cours des dernières années «trois ou quatre clercs ont été écartés momentanément des Saints Ordres, en raison de quelque inquiétude qu'avaient fait naître leurs dispositions d'esprit relativement à certaines idées modernistes». Mais ils ont été ordonnés après avoir donné pleine satisfaction.

La menace de ne pas être ordonné est une arme classiquement utilisée: «J'ai également répété souvent à mes séminaristes - écrit Mgr Dubourg - que pas un d'entre eux ne sera admis aux Saints Ordres, s'il a la moindre tendance vers le modernisme» et il ajoute: «J'ai joint au

57 Voir «La philosophie de Bergson au grand séminaire» *La critique du libéralisme*, 7(78), 1 janvier 1912, 409-15; 9(127), 15 janvier 1914, 530-40.

58 Autun, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 32r.

59 Langres, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

60 Saint-Flour, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

61 Langres ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

Supérieur d'être *sans pitié* sur ce point». ⁶² Elle semble avoir été efficace et de nombreux évêques se félicitent, comme Mgr Gibier, de ne pas avoir eu «jusqu'à présent le pénible devoir d'écarter quelque séminariste des Saints Ordres, pour cause de doctrine suspecte». ⁶³

Il n'en demeure pas moins que les évêques déplorent un état d'esprit, mélange «de subjectivisme, de relativisme, d'immanentisme, de pragmatisme» ⁶⁴ qui induit non seulement un comportement irrespectueux à l'égard des actes du pape et de Pie X lui-même qui «en termes moqueurs, est taxé d'obscurantisme», mais encore conduit au *minimisme* qui incline à n'admettre comme certain que ce qui est rigoureusement défini. Ainsi, des séminaristes doutent du caractère définitif de certaines décisions doctrinales, en particulier le *Syllabus*, sous prétexte qu'il n'est pas un document *ex cathedra*. Idées qui sont d'autant plus difficiles à rectifier, déplore l'évêque d'Agen, que les débats qui divisent les auteurs catholiques ⁶⁵ sur l'autorité du décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*, ne facilitent pas la tâche des professeurs.

Mais le point le plus inquiétant, reste ce que certains appellent le modernisme pratique. «Le seul point qui nous a causé quelque inquiétude», écrit Mgr Péchénard c'est:

la disposition d'esprit d'un certain nombre de jeunes ecclésiastiques, qui, sous couleur d'aller au peuple et de s'occuper de questions sociales, se portent aux exagérations et certainement avec une exaltation excessive vers certain groupement de jeunesse fort aventureux, s'imaginent qu'ils sont en possession d'une personnalité exceptionnelle et affectent facilement du dédain pour les anciens du sacerdoce et de l'indépendance d'esprit vis-à-vis de leurs supérieurs ecclésiastiques. ⁶⁶

Il s'agit de l'influence exercée par la démocratie chrétienne et le Sillon. Mgr Ricard, archevêque d'Auch, pense que *Mens Sillonistarum potius quam Modernistarum proprie dictorum quosdam iuvenes sive sacerdotes aut clericos, sive laicos agitaverat* (L'esprit des sillonnistes plus que des modernistes proprement dit avait agité quelques jeunes, soit prêtres ou clercs, soit laïcs) ⁶⁷ et Mgr Gauthey écrit qu'en ce qui concerne son

62 Rennes, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 54r.

63 Versailles, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Versailles 1, prot. 1250/1909.

64 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 646/1909. Pour tout le paragraphe.

65 Voir Viollet, *L'infaillibilité du Pape et le Syllabus*, et Choupin, *Valeur des décisions doctrinales*.

66 Soissons, ASV, *Segr. Stato*, 1908, rubr. 82, fasc. 7, f. 97.

67 ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Auch 1, prot. 804/1912.

séminaire, il a dû «reprendre quelques tendances vers les idées du Sillon». ⁶⁸ Mgr Delamaire explique que dès son arrivée dans le diocèse de Cambrai, il a été «frappé de l'esprit d'indépendance et indirectement moderniste qui travaillait secrètement les âmes de nos jeunes clercs ou du moins d'une partie d'entre eux»⁶⁹ et qu'il faut attribuer à «la vogue du Sillon parmi les élèves» cette déplorable attitude.

Mgr Delamaire n'est pas le seul évêque à considérer le Sillon comme l'antichambre du modernisme. Beaucoup estiment en effet que les affinités entre le mouvement de Marc Sangnier et le modernisme sont évidentes. C'est que «malgré les protestations de soumission à l'Église, le Sillon affecte l'indépendance vis-vis du clergé, de l'épiscopat, du Saint-Siège». ⁷⁰ Cette manifestation d'indépendance, est interprétée comme la marque évidente de l'influence de tendances protestantes qui conduit les séminaristes et les prêtres «à introduire un certain esprit démocratique dans leurs rapports avec leurs supérieurs», c'est-à-dire à pervertir la structure hiérarchique de l'Église catholique. En effet, «le fond du sillonnisme c'est l'exaltation de la personnalité et c'est ce qu'on trouve aussi dans le modernisme». A cela s'ajoute enfin la prétention de mener l'action politique et sociale, sans contrôle de l'épiscopat, sous prétexte de l'incompétence de l'Église en ces matières. Avant même la condamnation de 1910, de nombreux évêques interdisent à leurs séminaristes et à leurs prêtres d'être membres du Sillon. ⁷¹ Rares sont ceux qui ont la bienveillance de Mgr Pelgé, pour qui

cette tendance chez les jeunes s'explique par l'ardeur et l'enthousiasme qu'excite toujours dans de jeunes âmes désireuses du bien, une doctrine qui se flatte de vouloir avant tout appliquer les principes de l'Évangile à la formation de la Société moderne plutôt que par un raisonnement approfondi, et bien conscient de la doctrine elle-même et de ses conséquences. ⁷²

Les rapports postérieurs à la condamnation de 1910, se plaisent à indiquer la parfaite soumission de tous. Ainsi Mgr Guillibert, indique que la petite vingtaine de sillonnistes toulonnais «sed christianæ disciplinæ cordatim addicti [...], ad Nos confestim scripserunt vel venerunt et ad jussa Ecclesiæ fidissime intenti (mais sincèrement dévoués à la discipline chrétienne, [...]) ont aussitôt écrit ou sont venus vers Nous et se sont appliqués fidèlement

68 Nevers, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 41v.

69 Cambrai, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Cambrai 1, prot. 283/1910.

70 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 646/1909.

71 En septembre 1909, le Conseil de vigilance de Reims décide d'exclure les sillonnistes des œuvres diocésaines et de ne pas même «les admettre dans le groupe des Brancardiens de Lourdes». *Notes personnels du cardinal Luçon*, Archives départementales de la Marne, 7 J 12.

72 Poitiers, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Poitiers 1, prot. 1339/1909.

aux ordres de l'Église)». ⁷³ Là encore les évêques veulent croire qu'il suffit que le pape s'exprime pour que tout rentre dans l'ordre.

6 Le clergé paroissial

Dans la majorité des rapports, nous l'avons vu, les évêques se félicitent de ce que le clergé paroissial n'a été que très peu, voire pas touché du tout par le modernisme.

Quelques-uns, toutefois, admettent que des prêtres n'ont pas été insensibles aux idées des novateurs, mais ils en minimisent le nombre. «Dans la surveillance exercée sur mes prêtres, nous avons rarement constaté les idées modernistes» ⁷⁴ écrit Mgr Lemonnier. «J'ai eu à signaler à un seul curé des affirmations modernistes concernant l'histoire et l'inspiration de la Sainte Ecriture. Il a tenu compte de mes observations», ⁷⁵ concède Mgr Fuzet. «Quelques prêtres (bien peu) ont été signalés comme ayant manifesté des tendances au modernisme dans leurs conversations, leurs discussions, cherchant à expliquer d'une façon trop rationaliste, certains dogmes ou certains faits de la Sainte Ecriture», ⁷⁶ admet Mgr Pelgé. Si on le comprend bien, ces manifestations d'audace se limitent à des échanges privés entre confrères et n'ont pas franchi la porte des presbytères. Quant à Mgr Villard, s'il se hasarde à chiffrer le nombre de prêtres suspects: «une dizaine environ dont les tendances nous donnaient des inquiétudes», c'est aussitôt pour préciser que depuis l'encyclique «ils gardent le silence». ⁷⁷

Cette affirmation, qui insiste sur le fait qu'il y a un avant et un après *Pascendi*, se retrouve dans plusieurs rapports. De façon explicite comme à Paris: «L'Encyclique *Pascendi* après le Décret *Lamentabili* a achevé de les [les prêtres] éclairer et de raffermir leur foi». ⁷⁸

Ou encore en Tarentaise, non sans que Mgr Biolley ne suggère que le départ de son prédécesseur, Mgr Lacroix, ⁷⁹ n'est pas étranger à l'amélioration de la situation:

⁷³ Fréjus, octobre 1910, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Fréjus-Toulon 1, prot. 858/1910.

⁷⁴ Bayeux, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 170v.

⁷⁵ Rouen, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 64.

⁷⁶ Poitiers, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Poitiers 1, prot. 1339/1909.

⁷⁷ Autun, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 32r.

⁷⁸ Paris, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 184v. De même Mgr Cantel: «La lumière que l'Encyclique a jetée sur ces questions qui troublaient les esprits, a bientôt dissipé les illusions qui pouvaient hanter l'imagination de quelques jeunes [séminaristes]» Oran, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Oran 1, prot. 424/1910.

⁷⁹ Sur Mgr Lacroix, voir Sorrel, *Libéralisme et modernisme*.

Et si quelques jeunes prêtres ont pu être soupçonnés, il y a quelques années, de verser dans le modernisme, le mouvement a été arrêté par la publication de l'admirable encyclique *Pascendi Dominici Gregis* et peut-être par l'éloignement de mon prédécesseur sur le Siège de Tarentaise.⁸⁰

De façon implicite au Puy où Mgr Boutry, est formel:

Cæterum, Deo gratias, Beatissime Pater, testari possum in diœcesi mea Modernismum hodie esse quasi inauditum. Si ante quatuor aut quinque annos quidam sacerdotes numero paucissimi, hæc somniaverunt potius ex ignorantia sanæ philosophiæ quam ea pravitate intellectus, jam nunc redierunt ad veritatem.

Du reste, grâce à Dieu, Très Saint-Père, je peux témoigner que dans mon diocèse le modernisme est de nos jours quasi inconnu. Si, il y a quatre ou cinq ans, certains prêtres, en très petit nombre, en rêvaient plus par ignorance de la saine philosophie que par dépravation intellectuelle, désormais ils sont revenus à la vérité.

Dès lors, il a suffi de donner «des avis salutaires» comme à Poitiers, ou d'isoler les uns des autres les suspects, comme à Autun, pour qu'on croie ou qu'on feigne de croire que le silence est le signe que tout est rentré dans l'ordre.

Dans les seconds rapports, peu d'évêques évoquent le serment antimoderniste. Quand ils le font, c'est pour se féliciter, comme Mgr du Pont de Ligonès, que c'est «avec le plus grand empressement et sans la moindre arrière-pensée tous les prêtres du diocèse ont prêté le serment ordonné par Notre Saint Père le Pape».⁸¹ Aucun ne fait allusion à la lettre collective «de nombreux ecclésiastiques appartenant à tous les diocèses» adressée à tous les évêques fin octobre 1910, dans laquelle ces prêtres déclarent qu'ils prêteront le serment, mais que «cet acte n'engage point leur conscience [...] qu'ils réservent leur adhésion intérieure pour ce qui constitue l'essentiel de la foi, mais se contentent pour le reste de se renfermer dans un silence absolu».⁸² Même un évêque intransigeant, comme Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry, a toléré que le serment antimoderniste soit prêté, sinon à la sauvette, du moins sans que les prêtres semblent y attacher une grande importance. Dans son compte rendu, l'un des archiprêtres du diocèse explique qu'il a tout simplement

80 Tarentaise, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Tarentaise 1, prot. 268/1911.

81 Rodez, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Rodez 1, prot. 1135/1910.

82 Lettre publiée dans *Le Siècle* du 9 novembre 1910 sous le titre: «La terreur du Vatican. Consciences en révolte, mais prêtres soumis». Sur le ou les auteurs de cette lettre, voir Bruguerette, *Le prêtre français et la société contemporaine*, 295-6.

profité de la réunion habituelle de ses confrères «pour lire et expliquer la formule du serment exigé contre le modernisme». ⁸³ Si le formulaire du serment est signé par tous les curés présents, rien n'indique qu'ils aient individuellement prêté serment. Là encore, les apparences étant sauves, les évêques se satisfont de l'adhésion formelle de leurs prêtres.

La surveillance des évêques est facilitée par l'existence des conférences ecclésiastiques. Les rapports qui sont présentés à cette occasion sont examinés, résumés et parfois publiés. En général les rapporteurs confirment l'orthodoxie du clergé. ⁸⁴ Mais ils signalent parfois à l'attention de l'évêque des cas suspects. C'est ainsi que deux prêtres du diocèse d'Angoulême dont l'un «s'était permis, dans un travail de conférences, de parler sans assez de respect du danger du modernisme» et l'autre d'avoir «ajouté à quelques imprudences de conduite, quelques réflexions écrites qui sonnaient mal» sont signalés à Mgr Arlet. Au premier qui «a témoigné d'un très grand chagrin d'avoir pu s'exposer à ce reproche», l'évêque impose de renouveler le serment antimoderniste; au second il impose «une longue période d'exercices spirituels». ⁸⁵ La punition de ces incartades s'apparente plutôt à une pénitence d'après confession qu'à une sanction disciplinaire.

C'est aussi la contrition du fautif que recherche Mgr Meunier quand on lui signale un jeune vicaire qui a donné, lors de conférences ecclésiastiques, «des preuves non équivoques de son état d'esprit relativement aux doctrines loysistes [qu'il] expose avec habileté et complaisance devant ses confrères». De plus, tout laisse penser, «par les extraits et les emprunts qu'il renouvelle comme à plaisir [...] qu'il tient en sa possession des ouvrages formellement interdits par le Saint-Office». ⁸⁶ D'une part, l'évêque d'Evreux avertit le curé de Louviers qu'il se rendrait complice de modernisme s'il ne contrôlait pas davantage son vicaire et d'autre part, il demande au vicaire général de diligenter une enquête. L'inculpé se défend en arguant du fait que, dans ses dissertations, il n'a fait que citer «sans les nommer de bons auteurs qui, avant que de le réfuter, donnaient le texte intégral de

83 Archives départementales de Savoie. Sous-Série 43 F 151.

84 Saint-Flour (ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26): «Les Doyens, présidents de ces Conférences, m'autorise à dire au Saint Père qu'on n'a eu à y reprendre ni une hardiesse de doctrine, ni une trace de modernisme»; Idem à Constantine: «Une commission de prêtres est instituée pour en examiner les travaux. Le Président de cette commission affirme que dans les rapports qui lui ont été soumis on n'a trouvé aucune erreur moderniste». ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Constantine 1, prot. 1632/1911.

85 Angoulême, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Angoulême 1, prot. 1992/1912.

86 PV du Conseil de vigilance du 10 août 1910, Evreux, ASV, *Congr. Concist., Relat. Dioec.*, 303, prot. 405/12.

certaines pages de Loisy».⁸⁷ De fait l'examen de sa bibliothèque confirme qu'il ne possède aucun des livres censurés. Reçu par l'évêque, le jeune prêtre jure «qu'il ne veut rien prétendre qui offense la foi». Le Conseil de vigilance du 19 octobre 1910, décide donc, étant donné «son affirmation qui paraît sincère et les résultats favorables de l'enquête, [...] qu'il faut [...] accepter cette promesse d'amendement».

Ainsi l'évêque accepte les explications adroites et peut-être sincères du vicaire. C'est qu'il partage sans doute la ligne de conduite du cardinal Amette rappelée plus haut et qu'il considère, comme nombre d'évêques, que l'encyclique a provoqué la fin de l'attraction que les idées nouvelles exerçaient sur une partie du clergé et que le modernisme *stricto sensu* est déjà presque de l'histoire ancienne. La plupart des évêques se contente, comme Mgr Villard, du «silence», sans chercher à savoir ce qu'il signifie réellement. Leurs préoccupations sont ailleurs.

7 La surveillance des fidèles

Il y a tout lieu de croire les évêques quand ils affirment que la grande majorité de leurs ouailles n'a pas été affectée par le modernisme et qu'il est préférable laisser les fidèles dans l'ignorance des débats intellectuels, car il y aurait «une grande imprudence à traiter devant les fidèles des questions débattues entre théologiens ou exégètes».⁸⁸ En tout état de cause, comme l'explique, Mgr Beauvin de Beauséjour, évêque de Carcassonne, «les fidèles en général se préoccupent peu des questions théologiques, les uns parce qu'ils vivent en dehors des préoccupations religieuses, les autres parce qu'ils suivent ponctuellement les règles de la foi catholiques».⁸⁹

Les évêques sont donc moins préoccupés par le petit nombre des fidèles préoccupé par les questions intellectuelles que par le grand nombre de ceux dont la foi et les mœurs sont menacés par la lecture de journaux ou de revues hostiles à l'Église; par l'école laïque qui met entre les mains des enfants des manuels d'histoire qui exposent complaisamment les pages sombres de l'Église et de morale qui ne font plus référence à Dieu; enfin par la diffusion de comportements qui tiennent de moins en moins compte des prescriptions et des obligations chrétiennes.

87 C'est par exemple le cas dans le livre de l'abbé Lepin, *Les théories de M. Loisy*.

88 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 471/1912.

89 Carcassonne, 1908. ACFD, *Stanza storica*, Q 4 cc, f. 71r-v.

7.1 La mauvaise presse

Mgr Delamaire⁹⁰ exprime en deux phrases lapidaires l'opinion largement partagée par l'ensemble de ses collègues:

Un des véhicules les plus ordinaires et les plus désastreux de l'erreur moderniste et de la plupart des autres, c'est la Presse. Tout le monde sait que la France, plus peut-être qu'aucun autre pays, est infestée par les mauvais journaux et par les mauvais livres.⁹¹

Dans l'esprit de ce prélat, le modernisme n'est donc pas tant la construction intellectuelle élaborée dans l'encyclique *Pascendi* que l'ensemble des opinions et des comportements qui échappent au contrôle de l'Église, citadelle assiégée qui doit faire face à l'assaut concerté de ses adversaires.

Aussi bien, lutter contre la «mauvaise» presse est l'une des préoccupations majeures de presque tous les évêques⁹² dans la mesure où elle est rendue responsable du déclin de la pratique, voire de la perte de la foi de populations jusque-là fidèles. Mgr Herscher, évêque de Langres, s'explique longuement sur ce chapitre:

Quant aux fidèles, hélas! ils sont trop exposés à l'invasion [...] des journaux pernicieux. [...] Par leurs doctrines impies, les calomnies qu'ils déversent contre le clergé, et la dérision avec laquelle elles traitent des pratiques religieuses, elles ont contribué et contribuent encore à détourner les fidèles de la profession de leur foi et les exposent même à la perdre.⁹³

C'est qu'en effet la presse quotidienne atteint le moindre village. La volonté politique de renforcer les communications entre les villes et les campagnes par le développement des communications a conduit, à partir des années 1880, à la réalisation d'un vaste programme de construction de voies ferrées destiné à intégrer à l'ensemble du pays des zones restées jusque-là plus ou moins en marge de la nation et à «rallier à la République un monde rural électoralement puissant et encore réticent».⁹⁴ Mgr Boutry s'en fait le témoin: «De diariis gravior occurrit difficultas. Etenim multæ ephemerides quotidie viis ferreis advehuntur (Une difficulté très sérieuse

90 Sur Mgr Delamaire voir Rousseau, «L'épiscopat de Mgr Delamaire à Cambrai».

91 Cambrai, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Cambrai 1, prot. 283/1910.

92 La première réunion du Conseil de vigilance du diocèse de Reims est ainsi entièrement consacrée à cette question évoquée ensuite régulièrement. *Notes personnels du cardinal Luçon*, Archives départementales de la Marne, 7 J 12.

93 Langres, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26

94 Schnetzler, «Le chemin de fer et l'espace français», 82.

se présente au sujet des journaux. En effet, de nombreux journaux sont transportés quotidiennement par les voies ferrées).⁹⁵ Ce qui est vrai en Métropole, l'est aussi en Algérie où Mgr Cantel, évêque d'Oran, déplore que «les grands journaux de France viennent jusqu'ici hélas! semer leurs pernicieuses doctrines».⁹⁶

Les évêques lancent des enquêtes pour savoir ce que lisent les fidèles. Cela «est aussi nécessaire qu'est indispensable pour le médecin le diagnostic qui précède l'application des remèdes».⁹⁷ Ils découvrent que les curés n'ont qu'idée très imprécise de la diffusion de la presse dans leur paroisse. Ainsi à Nantes:

Ne croyons pas trop ce digne prêtre qui nous a dit dans sa réponse, qu'en sa paroisse, il ne se lit qu'un seul mauvais journal quotidien, quand il suffit de passer en gare de la jolie localité pour voir tomber tout un colis de mauvais journaux dans le sac du facteur.⁹⁸

Les résultats de ces enquêtes confirment la médiocrité de la diffusion de la presse catholique.⁹⁹ Certains évêques n'hésitent donc pas à engager le fer contre la presse locale, celle de Paris étant hors d'atteinte. Ainsi à Coutances, Mgr Guérard informe qu'il ne s'est pas contenté de dénoncer les mauvais journaux, mais qu'il les a poursuivis devant les Tribunaux non sans succès, puisqu'il se félicite d'avoir «réussi à faire disparaître l'un de ces abominables journaux».¹⁰⁰ Mgr Capmartin, successeur à Oran de Mgr Cantel, s'est employé à rassembler les moyens financiers permettant de lancer «un journal catholique pour répandre la bonne semence dans tous les milieux»¹⁰¹ contre «l'influence pernicieuse» des journaux locaux et des grands journaux qui arrivent de France.

De leur côté, les évêques protecteurs des Instituts catholiques prennent des mesures contre la presse régionale. A Toulouse contre *La Dépêche*, à Lyon contre *Le Progrès*, même si certains d'entre eux estiment que la mesure n'aura aucune portée réelle. En 1912, l'avocat et journaliste catholique Auguste Prénat en fait le constat:

95 Le Puy, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Le Puy-en-Velay 1, prot. 1303/1911.

96 Oran, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Oran 1, prot. 424/1910.

97 *Deuxième Congrès diocésain de Lyon*, 433-4.

98 *Congrès diocésain de Nantes*, 156.

99 L'estimation habituellement retenue du rapport entre les quotidiens favorables à l'Eglise et ceux qui lui sont hostiles pour l'ensemble de la France est de 1 contre 5. *Ligue patriotique des françaises*, 39.

100 Coutances, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Coutances 1, prot. 196/1910.

101 Oran, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Oran 1, prot. 882/1913.

Il faut avoir le courage de dire, parce que c'est la vérité, que pour l'immense majorité des parents dont les enfants fréquentent l'école laïque et des lecteurs de mauvais journaux, les interdictions notifiées par les évêques au nom de l'Église ont été comme non avenues.¹⁰²

Beaucoup d'évêques en ont conscience. Même s'ils multiplient les mises en garde,¹⁰³ ils avouent, à demi-mot, douter de leur efficacité. Ainsi Mgr Boutry fait presque aveu d'impuissance:

Contra luem hujus generis quid possumus nisi omni modo arguere, increpare, obsecrare opportune et importune?

Contre une peste de ce genre que pouvons-nous sinon par tout moyen, convaincre d'erreur, apostropher, conjurer, à temps et à contre temps?

7.2 La surveillance de l'école primaire: la seconde guerre des manuels

Après la loi de 1904, interdisant aux congréganistes d'enseigner, les évêques français ont été contraints d'intégrer la question de l'enseignement dans leurs préoccupations.¹⁰⁴ La grande question qui les occupe est la surveillance des manuels scolaires utilisés dans les écoles laïques mais aussi dans les écoles libres.¹⁰⁵

Le Conseil a décidé qu'on se procurerait la liste des ouvrages mis entre les mains des élèves des écoles prétendues neutres, afin de pouvoir les examiner, en signaler le danger aux parents, et au besoin les condamner. [...] Ces ouvrages devant nécessairement être en rapport avec les programmes de l'Etat, il est important de veiller à ce que le venin des mauvaises doctrines ne s'y glisse pas, contrairement à l'intention des maîtres.¹⁰⁶

Pour s'opposer à ce qu'ils considèrent être un dévoiement des principes énoncés par les lois Ferry, les évêques encouragent le développement des associations de pères de famille qui s'étaient constituées à partir de 1907. Ils pensent pouvoir ainsi «les réveiller de la léthargie en laquelle l'indif-

102 Prénat, «Du Congrès de 1907», 20.

103 «Je ne néglige rien pour lutter contre ces feuilles néfastes, les dénonçant dans les visites pastorales et m'efforçant d'obtenir que les prêtres chargés des ministères des âmes, s'emploient de tout leur pouvoir à prémunir contre leur influence les fidèles confiés à leurs soins», Mgr Herscher, Langres, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X 6*, fasc. 26.

104 Voir Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire*.

105 Sur l'arrière-plan de cette question voir Amalvi, «Les guerres des manuels».

106 Tours, 1908. ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, f. 152v.

férence religieuse tient un trop grand nombre d'entre eux»¹⁰⁷ et espèrent que la pression immédiate des parents sera efficace pour contrôler les instituteurs. «Leur but – précise Mgr Guérard – est d'écarter, par tous les moyens, l'enseignement mauvais qui pourrait être donné dans les écoles communales».¹⁰⁸ Leur action de surveillance a été très variable d'une région à l'autre. Incontestablement forte dans les régions de l'Ouest, le Jura, en Savoie, plus modeste ailleurs.¹⁰⁹ Mais le camp laïc n'a pas pris à la légère la création de ces associations. La seconde édition (1911) du *Dictionnaire de Pédagogie*¹¹⁰ les évoque dans deux articles¹¹¹ pour souligner que leur «conception purement confessionnelle» les amène à prendre vis-à-vis de l'école «une altitude sinon d'hostilité déclarée, du moins de surveillance inquiète et défiante» et qu'elles sont vite devenues «pour le public une machine de guerre contre les instituteurs, imaginée et dirigée par l'Église».

Cette analyse était difficilement contestable après la publication des deux lettres collectives des cardinaux, archevêques et évêques de France de septembre 1908 et septembre 1909.

La première proteste contre deux projets de loi déposés en juin par Gaston Doumergue¹¹² et rappelle aux pères de famille que, s'ils ont la possibilité de choisir entre plusieurs écoles, ils doivent en conscience préférer l'école catholique. Elle leur fait obligation en outre de surveiller l'école publique en «employant tous les moyens légaux pour la maintenir dans l'observation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons l'honnête neutralité». Le ton, relativement modéré de la lettre, qui en appelle au strict respect des lois Ferry, n'est pas du goût du cardinal Merry del Val qui exige qu'un nouveau texte condamne sans ambiguïté l'école publique. L'angle d'attaque tout trouvé est celui des manuels. Dès les premiers rapports, des évêques signalent que «les livres mis entre les mains des enfants ne sont pas exempts d'erreurs pernicieuses concernant la religion, la morale et l'histoire».¹¹³ Même dans les écoles privées on

107 Langres, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

108 Coutances, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Coutances 1, prot. 196/1910.

109 Ainsi, le rapport du polémiste intransigeant, Henri Merlier, dénonçant le peu d'empressement de Mgr Dizien à combattre le modernisme, signale que ces associations n'existent que dans la moitié seulement des cantons du diocèse d'Amiens et que «leur constitution paraît n'avoir été qu'une simple formalité». ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Amiens 1, rapport sur l'état du diocèse, C.

110 Voir Nora, «Le Dictionnaire de pédagogie».

111 «Famille» et «Pères de famille (Association de)».

112 L'un vise à autoriser de poursuivre en justice un père de famille qui aurait empêché son enfant d'utiliser un manuel prescrit par le maître et l'autre substitue la responsabilité de l'État à celle d'un instituteur contre qui une plainte aurait été déposée.

113 Langres, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

signale «la présence [...] de manuels qui, sans être impies, ne sont pas assez pénétrés de Christianisme».¹¹⁴

Une enquête sur les manuels scolaires¹¹⁵ se déroule dans les diocèses au début de l'année 1909 et malgré les réticences de plusieurs évêques qui jugent cette manifestation plus qu'inopportune, une nouvelle lettre collective dénonçant «le principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences» de la neutralité scolaire et condamnant quatorze manuels en usage dans les écoles primaires, paraît le 14 septembre. Cette manifestation collective que la presse libérale déplore car «elle ne satisfera pleinement que les adversaires systématiques du clergé, qui y verront la preuve du bien fondé de toutes leurs accusations»,¹¹⁶ apparaît comme une attaque frontale contre 'la laïque' de la part de la hiérarchie catholique qui ne pouvait ignorer que ce raidissement provoquerait des réactions violentes dont les péripéties sont bien connues.¹¹⁷

Notons seulement ici, qu'en dehors des régions traditionnellement catholiques, comme l'ouest de la France,¹¹⁸ les parents n'ont pas suivi les recommandations des évêques qui s'accompagnaient pourtant de graves menaces de sanctions comme à Rodez où il est décidé de refuser l'absolution

aux instituteurs qui mettent entre les mains des enfants des livres condamnés par les Evêques [...], aux parents qui, sans y être contraints par une vraie nécessité morale, envoient leurs enfants à ces écoles [...], aux parents qui, forcés d'envoyer leurs enfants à ces écoles, s'abstiennent de protester contre l'emploi de manuels condamnés et ne font pas ce qui dépend d'eux pour faire cesser l'abus.¹¹⁹

C'est que, comme Mgr Mignot l'avait indiqué dans la mise en garde qu'il avait adressée au cardinal Coullié contre le projet de lettre collective, «même dans les pays encore chrétiens et pratiquants, le public ne comprend

114 Saint-Flour, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

115 Sardella, «La condamnation de la neutralité et des manuels scolaires», 71-85.

116 «Les évêques et l'école laïque», *Le Temps*, 29 septembre 1909.

117 Voir à ce sujet, Gontard, *L'œuvre scolaire*, 178-84.

118 Ainsi Mgr Guérard signale qu'à la suite de la Lettre collective des Evêques de France et des «instructions détaillées» qu'il a adressées au clergé et aux fidèles, «un mouvement très accentué s'est produit. Les manuels dangereux ont été enlevés à nombre d'enfants par leurs parents; parmi les enfants beaucoup ont refusé et refusent encore d'étudier les livres condamnables que des Maîtres sans conscience prétendaient leur imposer; beaucoup d'autres enfin ont quitté les écoles où l'enseignement laissait à désirer. Tout fait espérer qu'à la prochaine rentrée des classes, le succès de tant d'efforts sera généralement assuré», Coutances, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Coutances 1, prot. 196/1910.

119 ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Rodez 1, prot. 1135/1910.

pas que le curé ait le droit d'intervenir dans la question d'enseignement public; il est porté à établir une cloison étanche entre le presbytère et l'école. [...] Toute action directe du curé ou même de l'évêque dans le domaine de l'enseignement sera regardée comme une intrusion».¹²⁰

Mais ce n'est pas seulement entre l'école et le presbytère qu'existent désormais des cloisons étanches.

7.3 La déchristianisation

De nombreux rapports montrent que les Conseils de vigilance s'inquiètent surtout du fait que de plus en plus de fidèles, ne tiennent plus compte des objurgations de la hiérarchie ni des obligations de la pratique religieuse. C'est le constat de Mgr Sagot du Vauroux:

la foi et l'esprit chrétien subissent une décroissance effrayante dans le diocèse. L'esprit matérialiste, qui domine nos populations autrefois si chrétiennes, aboutit à l'exclusion systématique de la vie pratique tout ce qui est pénitence. [...] A l'égard de ces pratiques les fidèles perdent peu à peu tout scrupule de conscience.¹²¹

Ce qui est vrai pour la pénitence, l'est aussi pour la morale sexuelle. Le Conseil de vigilance du diocèse de Cambrai consacre une séance entière sur la question de savoir s'il faut appliquer l'avis¹²² rigoriste de la Sacré Pénitencerie obligeant le confesseur à interroger systématiquement une pénitente au sujet de la pratique de l'onanisme.¹²³

Le débat porte sur l'interprétation du mot *regulariter* utilisé dans l'avis. Le Conseil considère que, *règle générale* ne veut pas dire *systématique*. Et donc que dans les cas où l'interrogation de la pénitente causerait un plus grand mal que la faute elle-même, le confesseur doit s'abstenir. C'est prendre l'exact contre-pied de la position romaine. S'arc-bouter sur la position rigoriste, c'est prendre le risque de vider un peu plus les églises. Même si on le déplore, la volonté des couples de contrôler les naissances est un fait contre lequel il ne semble plus possible d'agir frontalement. Le réalisme pastoral conduit à renoncer à une position intransigeante et à adopter une voie médiane qui, tout en maintenant le principe, tient compte de l'évolution des mœurs.

120 Archives diocésaines d'Albi, fonds Mignot, 1 D 5-23.

121 Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 471/1912.

122 Cet avis de 1886, enjoint aux confesseurs d'interroger en *règle générale* (*regulariter*) leur pénitente s'ils la soupçonnent *sérieusement* de pratiquer l'onanisme (*adest fundata suspicio*) au risque de voir leur bonne foi s'évanouir et plusieurs même désertent les sacrements.

123 Sur ce sujet, voir Langlois, *Le Crime d'Onan*.

Cet exemple montre que les évêques s'inquiètent du fait que leur échappe en grande partie leur pouvoir de contraindre les laïcs, mais aussi, parfois, les séminaristes et les jeunes prêtres, à s'incliner avec soumission devant l'autorité de l'orthodoxie dont ils sont les garants. L'obéissance docile ne va plus de soi et les décisions du pape elles-mêmes ne sont plus à l'abri de la contestation dès lors qu'elles ne relèvent pas de son magistère infaillible. En décembre 1911, le Conseil de vigilance de Rodez déplore que «les décisions de Rome elles-mêmes sont peu respectées, ou, comme disait quelqu'un à propos des textes de l'Écriture, 'il n'y a qu'à les interpréter', et on les tourne».¹²⁴

Cette prise de distance à l'égard des orientations pontificales n'est pas sans conséquence sur l'affaiblissement de l'autorité épiscopale, d'autant plus que, derrière l'unité de façade, tant bien que mal maintenue, il est de notoriété publique que les évêques sont divisés sur les principaux problèmes de l'heure. Entre les intransigeants et les modérés, le marais des pusillanimes attend que Rome se prononce. Ainsi, à propos d'un projet de condamnation du Sillon que Mgr Sevin, évêque de Châlons-sur-Marne, lui a fait lire, le cardinal Luçon écrit:

Le pape n'ayant pas encore condamné le Sillon, et certains évêques le soutenant encore, il vaudrait mieux s'abstenir de condamner le Sillon pour ne pas devancer le pape [...] et pour ne pas donner lieu à dire: Chalons nous condamne et Nice, Versailles, Paris nous défendent, nous approuvent.¹²⁵

Même atermolement des évêques quand le cardinal Andrieu interdit, en 1913, de lire dans son diocèse,¹²⁶ le *Bulletin de la Semaine*.¹²⁷ En décembre 1911, au Conseil de vigilance de Paris, Mgr Baudrillart qui considère cette publication comme «le dernier rendez-vous des demi-modernistes de France» avait regretté que «la faveur dont il est l'objet de la part de plusieurs évêques rend une intervention difficile». De fait, les adhésions épiscopales à l'Ordonnance de l'archevêque de Bordeaux sont d'abord rares. Mais elles se multiplient rapidement après la publication¹²⁸ de la lettre du cardinal Merry del Val félicitant le cardinal Andrieu. Si l'on ne peut

124 Rodez, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Rodez, 1 prot. 1135/1914.

125 *Notes du cardinal Luçon*, 22 septembre 1909, Archives départementales de la Marne, 7J 12.

126 Au motif, entre autres que «le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique [...] et à l'égard des actes de la juridiction épiscopale, dirigés contre les nouveautés téméraires». Ordonnance du 11 avril 1913.

127 Fondé en 1904, par Pierre Imbart de La Tour (1860-1925), le *Bulletin* entendait jouer le rôle d'une agence de presse en collectant les informations nécessaires à la formation du jugement et de l'action.

128 «Le Saint-Siège et le *Bulletin de la Semaine*», *La Croix*, 4-5 mai 1913.

pas prouver que cette lettre a été rendue publique dans le but de forcer la main à la partie de l'épiscopat qui s'était jusqu'alors abstenue de prendre parti, comme la presse libérale en fait l'hypothèse,¹²⁹ la concomitance n'en est pas moins troublante.

À Rome même, il n'y a pas d'unanimité sur l'amplitude que doivent avoir les admonestations adressées aux évêques qui semblent être peu répressifs. Le sort réservé au rapport de Mgr Sagot du Vauroux en est un bon exemple. Après avoir félicité l'évêque d'Agen d'avoir obéi avec zèle aux ordres du pape, le secrétaire de la Consistoriale lui annonce que sa relation fera cependant l'objet d'un traitement spécial.¹³⁰

Ipsa autem tanti ponderis ac momenti est visa, ut de ea post ferias autumnales generali Emorum huius Sæ Congregationis Patrum conventui communicanda statim cogitum est | in quo quidem conventu et de propositorum mediorum sufficientia erit quæstio |.

Mais celle-ci a paru d'un tel poids et d'une telle importance qu'on a aussitôt pensé qu'elle devait être communiquée après les vacances d'automne à l'assemblée générale des Eminentissimes Pères de cette Sacrée Congrégation | dans cette réunion en effet, il sera question de la suffisance des moyens proposés |.

Une *relatio* d'une dizaine de pages est imprimée à l'intention des cardinaux. Elle rappelle la ligne de conduite de la Consistoriale dans l'étude des rapports épiscopaux. Le plus souvent, elle en accuse simplement réception. Parfois, quand elle le juge nécessaire, «si aggiungono speciali consigli ed avvisi», mais pour quelques-uns «che sembrano assai notevoli, si riserva l'esame degli Eminentissimi Padri». C'est le cas pour celui de Mgr Sagot du Vauroux, car on peut se demander si «i rimedi o proposti o adottati sono essi sufficienti ai mali denunziati».

Lors de la Congrégation générale du 25 novembre 1909, c'est le cardinal Vannutelli, secrétaire du Saint-Office, qui prend la parole le premier. Avec diplomatie, il commence par louer la sagesse de son collègue de la Consistoriale «di rispondere ordinatamente con termini assai ponderati, e per così dire non compromettenti, ai Vescovi quando si tratta di questioni assai gravi e di soluzione non evidente (De répondre habituellement aux évêques en termes assez pondérés et pour ainsi dire non compromettants quand on traite de questions assez graves et dont la solution n'est pas évidente)».

Il faut bien sûr comprendre le compliment de ne pas s'engager à la

129 «Le cas du *Bulletin de la Semaine*», *Le Temps*, 20 mai 1913, et «L'Épiscopat et les droits de la presse catholique», *Le Figaro*, 26 mai 1913.

130 Entre [...] une phrase rajoutée en marge de la minute du 14 août 1909, ASV, *Cong. Concist., Positiones*, prot. 646/1909.

légère dans le domaine complexe des questions doctrinales comme une élégante manière de rappeler à son collègue qu'elles ne sont pas de sa compétence. Or, non seulement il estime qu'il n'y a pas lieu d'exiger de l'évêque d'Agen d'autres mesures que celles qu'il a déjà prises, mais il insiste pour qu'on lui précise que les cardinaux «hanno lodata la cura di sorveglianza durerà sempre nelle diocesi di Agen (ont loué le soin de satisfaire aux ordres de l'encyclique et ont exprimé le vœu que cette surveillance durera toujours dans le diocèse d'Agen)».

La prise de position du cardinal Vannutelli en faveur de la modération est déterminante. La querelle feutrée entre deux cardinaux qui revendiquent l'un et l'autre l'autorité sur les questions doctrinales, offre aux autres consultants l'opportunité d'esquiver la question qui leur était posée. Contre le cardinal De Lai qui souhaitait vraisemblablement une réaction énergique, les cardinaux présents se rallient à l'avis du cardinal Vannutelli, sans doute parce qu'ils ne peuvent pas – si tant est qu'ils en aient eu envie – s'opposer au secrétaire du Saint-Office, garant de l'orthodoxie. Seul, le vieux cardinal Gotti¹³¹ suggère que la lettre pourrait comporter quelques mots pour demander à l'évêque veiller davantage au grand séminaire dans lequel on laisse les séminaristes lire des revues et discuter de questions inopportunes.

C'est dans les séminaires, en effet, qu'en réaction contre la volonté qui s'était manifestée dans les dernières années du XIXe siècle et les premières du XXe, au sein même de l'épiscopat,¹³² d'adapter la formation des futurs prêtres que la réaction est la plus notable.¹³³

Cette réaction se manifeste d'abord par un contrôle plus strict des supérieurs et directeurs pouvant aller, comme à Soissons, par une anticipation du serment antimoderniste. Mgr Péchenard leur demande en effet, dès 1908, «de signer de leur main, sous peine d'être déposés de leurs fonctions, l'engagement de ne professer et ne favoriser [...] aucune des erreurs modernistes telles qu'elles ont été définies et condamnées par le Saint Sièges».¹³⁴ Ce contrôle a sinon stérilisé la recherche, du moins induit une extrême prudence qui a incontestablement retardé un renouveau de la pensée catholique.

131 Girolamo Maria Gotti (1834-1916), Préfet de la Propagande depuis 1902.

132 Le Camus, *Lettre sur la réorganisation*; Latty, *Lettre de Mgr Latty*; de Pélacot, *Des prêtres armés*; Touchet, «Lettre sur la formation morale et pastorale»; Fuzet, *Le Grand Séminaire*. Mgr Mignot inaugure son arrivée à Albi en 1900, par une série de *Lettres pastorales sur les Etudes ecclésiastiques* qui seront réunies en volume en 1908 s'inspirant de Hogan, *Les Etudes du clergé*, dont il avait écrit l'introduction de la traduction française.

133 Sur le recadrage des séminaires en France, voir Sardella, «Le modèle du 'bon prêtre'».

134 ASV, *Segr. Stato*, 1908, rubr. 82, fasc. 7, f. 95r.

Elle se manifeste ensuite par un contrôle très stricte de l'enseignement, tant scripturaire que théologique. Mgr Eyssautier, insiste par exemple sur le fait que «Scripturae Sacrae cursus, cui maxime cavendum est a modernorum cavillationibus (Le cours d'Écriture Sainte auquel il faut éviter le plus les sophismes des modernistes)». ¹³⁵ De même la théologie positive, qui avait pris une place de plus en plus importante, est désormais strictement cantonnée à n'être qu'un auxiliaire de la scolastique. Mgr Morrelle est représentatif de cette tendance quand il écrit: «Theologia vero positiva adumbratur quidem sed perinde ac necessaria adjutrix theologiae scholasticae (De même, la théologie positive est certes esquissée, mais comme auxiliaire nécessaire de la théologie scolastique)». ¹³⁶

Elle se manifeste enfin par la limitation des outils de travail mis à la disposition des séminaristes d'où sont bannis non seulement les revues généralistes, mais aussi les revues spécialisées les plus orthodoxes ¹³⁷ voire les dictionnaires jugés dangereux, ainsi que les ouvrages les plus novateurs ¹³⁸ pour ne laisser la place qu'aux manuels classiques, et d'autre part par l'interdiction ¹³⁹ faites aux clercs de suivre, dans les facultés d'État, les cours «les plus sujets à devenir dangereux, comme ceux d'histoire, de philosophie, et des matières similaires». ¹⁴⁰

Certes, de nombreux évêques tentent de se persuader et de persuader leurs lecteurs que l'encyclique ne ferme pas la porte à la recherche. Ainsi Mgr Lecœur indique qu'en conclusion de sa lettre pastorale il a insisté «sur ce fait que ni la raison, ni la science, ni le progrès n'ont rien à redouter de l'acte pontifical» ¹⁴¹ et Mgr Chapon conclut un long article dans *Le Correspondant* par ces propos:

Entre tant de graves devoirs qui sollicitent aujourd'hui la sollicitude des évêques, nous n'en savons pas de plus impérieux que de susciter,

135 La Rochelle, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, ff. 62v-63r.

136 Saint-Brieuc, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Saint-Brieuc 1, prot. 19/1909.

137 «On s'en référait beaucoup trop aux articles de revues, d'où insuffisance théologique notoire», Agen, ASV, *Congr. Concist., Positiones*, Agen 1, prot. 471/1912.

138 Interdiction de mettre à la disposition des séminaristes l'*Histoire de l'Eglise ancienne* de Mgr Duchesne avant même sa mise à l'Index.

139 «Avant la publication de l'encyclique, un certain nombre de séminaristes et de prêtres du diocèse de Rennes et des diocèses voisins suivaient des cours de notre Université civile en vue de la préparation de la Licence. [...] Mais j'ai ordonné qu'on s'arrêtât là et je suis heureux de vous informer que maintenant pas un ne fréquente les cours de Facultés civiles», Rennes, ACDF, *Stanza Storica*, Q 4 cc, ff. 54r-v.

140 Interdiction confirmée par le cardinal Merry del Val en réponse à Mgr Baudrillart, lettre du 2 octobre 1907, «A l'Institut catholique de Paris», *La Croix*, 10 octobre 1907.

141 Saint-Flour, ASV, *Segr. Stato, Spoglio Pio X* 6, fasc. 26.

d'encourager et de bénir les hommes intelligents et laborieux, d'une orthodoxie assurée, qui se livrent, parmi nous, aux études critiques; [...] car, dans la lutte actuelle, la question de doctrine et de dogme domine [...] la question politique et la question sociale elle-même.¹⁴²

Néanmoins, la conséquence la plus marquante et la plus durable de l'encyclique, aggravée en 1910 par le serment antimoderniste, a bien été, en laissant planer sur la production intellectuelle la menace de la suspicion et de la délation, d'obliger les professeurs à ne pas s'aventurer outre mesure dans les domaines de l'exégèse, de la philosophie, de la théologie positive, avec pour corollaire le maintien de la formation des prêtres dans un cadre suranné.

D'ailleurs, en privé, les plus lucides des évêques savent que *Pascendi* a fermé pour longtemps la porte de l'audace dans la tentative d'apporter des réponses aux problèmes intellectuels et pratiques du temps. «Nous n'avons plus besoin de penser par nous mêmes – écrit Mgr Mignot à Mgr Lacroix le 5 mars 1911 – nous ne devons plus être que des phonographes. C'est commode. Un Mgr Benigni quelconque téléphonera tous les matins la pensée de la Curie et l'univers entier répondra *Amen*. Pourrait-on imaginer une tyrannie plus grande?».

8 Conclusion

Après la réception enthousiaste de *Lamentabili* et de *Pascendi*, les évêques français, autant qu'on puisse en juger par leurs rapports, n'ont pas vraiment mis la lutte contre le modernisme au centre de leurs préoccupations. C'est en partie parce qu'ils ont considéré que le système décrit par l'encyclique «était le tableau du rationalisme sous sa forme la plus savante et par suite la moins accessible aux fidèles»¹⁴³ et qu'en tout état de cause aucun catholique ne pouvait partager complètement ces erreurs.¹⁴⁴

Certes, les principaux protagonistes de la crise, essentiellement parisiens, ont été frappés de diverses censures. Mais au-delà, la répression

142 «La critique traditionnelle et les novateurs», *Le Correspondant*, 25 octobre 1907, 231. En note Mgr Chapon rajoute: «Depuis que ces lignes ont été écrites, l'Encyclique de Pie X est venue les justifier, car [...] le Souverain Pontife, en conviant à la défense de la doctrine traditionnelle tous les savants du monde catholique, donne une autorité souveraine à l'appel que, dans notre humble sphère, nous leur adressions nous-même en finissant».

143 Mgr Mignot à Mgr Lacroix, 30 septembre 1907, AN, Naf, 24404.

144 L'abbé Birot écrit à l'abbé Frémont: «Vous admirez l'encyclique. Moi, je me contente de m'y soumettre. Je m'y soumetts *sincèrement*, mon ami, parce qu'elle condamne en effet le plus *absurde système naturaliste* qui ait été imaginé. Si c'est là le modernisme, à bas le modernisme!» Lettre du 17 décembre 1907, citée in Poulat, *Histoire*, 443.

n'a touché qu'un petit nombre de professeurs de séminaires et encore moins de séminaristes. Aux sanctions, les évêques ont généralement préféré les admonestations et les mises en garde qui, en laissant planer la menace de mesures plus rigoureuses, ont suffi pour que s'installe un silence dont ils se sont contentés.

L'encyclique a porté un coup d'arrêt aux recherches les plus innovantes et si elle semble avoir mis un terme à la crise moderniste, ce n'est pas sans avoir stérilisé pour longtemps les différentes tentatives d'adapter le discours ecclésial aux réalités du moment. En 1930, en conclusion de son compte rendu du livre de Jean Rivière, l'abbé Amann, constate que «l'on voit peu de nouvelles recrues s'apprêter à combler les vides» laissés par les hommes de la génération précédente et il craint que la paix rendue à l'Église par les condamnations romaines soit de celles dont on peut dire: «Ubi desertum faciunt pacem appellat».¹⁴⁵

Mais ce qui inquiète les évêques, les décontenance ou les exaspère, selon les cas et les tempéraments, c'est de constater que chacun en prend à son aise avec les prescriptions de l'Église. A l'évidence, la célèbre injonction de Pie X dans l'encyclique *Vehementer nos* (1906), rappelant que dans l'Église «la multitude n'a d'autre droit que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs», s'apparente de plus en plus à un vœu pieux. Les évêques constatent que beaucoup de fidèles, sans adhérer au corpus idéologique moderniste, ont néanmoins pris l'habitude, comme le déplore l'encyclique, «de penser, parler, écrire avec plus de liberté qu'il ne convient à des catholiques». Ils observent qu'il y a entre l'expression magistérielle des normes doctrinales et disciplinaires de l'Église et la vie réelle des chrétiens un hiatus d'autant plus grave que non seulement les fidèles semblent s'en accommoder sans sourciller, mais que les plus éclairés parmi eux théorisent, plus ou moins explicitement, l'idée qu'il est possible de se penser catholique sans pour autant adhérer à toutes orientations du magistère et qu'il faut rester au sein de l'Église pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune. C'est une prétention inouïe et exorbitante dont la modernité n'échappe pas aux évêques. Ils pressentent, plus ou moins confusément, qu'elle est grosse de danger pour l'avenir si elle venait à devenir courante puisque cette attitude qui déconnecte l'appartenance de l'observance ne peut pas manquer aussi d'en venir un jour à déconnecter l'appartenance de la croyance.¹⁴⁶

Les rapports des évêques sont un reflet assez fidèle de ce qu'a induit la crise moderniste au niveau théorique comme au niveau pratique. D'une part, elle a porté un coup d'arrêt incontestable à l'effervescence

145 Amann, «Choses d'hier», 693.

146 Sur la notion d'appartenance sans croyance telle que les sociologues l'analysent actuellement, voir Hervieu-Léger, *Le Pèlerin et le converti*.

intellectuelle des dernières années du XIX^e siècle et a amené tous ceux qui travaillaient dans les domaines sensibles à se réfugier dans la discrétion, d'autre part elle a accéléré la prise de conscience de la distance croissante non seulement entre la société et l'Église, mais aussi entre celle-ci et les fidèles. Sur le premier point les évêques ont voulu croire que, l'orage passé, on pourrait reprendre le travail là où il avait été interrompu. Sur le second point, les différentes enquêtes dont les rapports rendent compte révèlent ou confirment à l'épiscopat le fait que de plus en plus de leurs contemporains «ne s'inquiètent pas beaucoup plus de l'Église que s'il n'y avait pas d'Église».¹⁴⁷ Cette indifférence croissante est leur principale source d'inquiétude. Mais contraints au conservatisme dans le domaine théologique, ils ne peuvent que se sentir démunis face au défi que représentent, pour une institution hiérarchisée à forte armature dogmatique, ces tendances et ces dispositions nouvelles.

Sources imprimées

- Amann, Émile. «Choses d'hier». *Revue de sciences religieuses*, 10(4), 1930, 676-93.
- Brugerette, Joseph. *Le prêtre français et la société contemporaine*, 3 vols. Paris: Lethielleux, 1938.
- Catholici [Grosjean, Jean-Marie]. *Lendemain d'Encyclique*. Paris: Librairie Critique Émile Nourry, 1908.
- Choupin, Lucien. *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*. Paris: Beauchesne, 1907.
- Congrès diocésain de Nantes*. Nantes: Imprimerie C. Mellinet, Biroché et Dautais, 1908.
- Deuxième Congrès diocésain de Lyon. Compte rendu*. Lyon: Imprimerie Emmanuel Vitte, 1910.
- Fuzet, Frédéric. *Le Grand Séminaire, fondation, statuts, programmes, directions intellectuelles et morales*. Paris: A. et R. Roger et F. Chernoviz, 1904.
- Hogan, John. *Les Etudes du clergé*. Paris: Lethielleux, 1901.
- Houtin, Albert. *Evêques et diocèses. Deuxième série*. Paris: chez l'Auteur, 1909.
- Houtin, Albert. *Histoire du modernisme catholique*. Paris: chez l'Auteur, 1913.
- Latty, Michel-André. *Lettre de Mgr Latty, évêque de Châlons, à MM. Les Directeurs de son grand séminaire*. Paris: Poussiègue, 1902.

147 Catholici, *Lendemain d'Encyclique*, 109.

- Le Camus, Émile. *Lettre sur la réorganisation des études ecclésiastiques*. Paris: H. Houdin, 1901.
- Lepin, Marius. *Les théories de M. Loisy. Exposé et critique*. Paris: Beauchesne, 1908.
- Ligue Patriotique des Françaises. Compte-rendu du Congrès régional de Paray le Monial*. Autun: Imp. L. Marcelin, 1910.
- Loisy, Alfred. *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, 3 vols. Paris: Émile Nourry, 1930-1931.
- de Pélacot, Gustave. «Des prêtres armés pour les besoins de l'heure présente, Lettre circulaire». *Revue du Clergé Français*, 1 octobre 1903.
- Prénat, Auguste. «Du Congrès de 1907 au Congrès de 1912 (mouvement des idées et des œuvres)». *Troisième Congrès diocésain de Lyon. Compte rendu*. Lyon: Imprimerie Emmanuel Vitte, 1912.
- Rivière, Jean. *Le modernisme dans l'Église. Étude d'histoire religieuse contemporaine*. Paris: Letouzey, 1929.
- Touchet, Stanislas-Xavier. «Lettre sur la formation morale et pastorale des élèves de son Grand Séminaire». *Revue du Clergé Français*, 1 novembre 1903.
- Viollet, Paul. *L'infaillibilité du Pape et le Syllabus. Étude historique et théologique*. Paris: Lethielleux, 1904.

Bibliographie

- Amalvi, Christian. «Les guerres des manuels autour de l'école primaire en France (1899-1914)». *Revue historique*, 2, 1972, 359-98.
- Arnold, Claus. «'Lamentabili sane exitu' (1907). Il magistero romano e l'esegesi di Alfred Loisy». Arnold, Claus; Vian, Giovanni (a cura di), *La condanna del modernismo. Documenti, interpretazioni, conseguenze*. Roma: Viella, 2010, 45-81.
- Beirnaert, Michel. «Les traces de la crise moderniste dans quelques archives diocésaines». *Archives de l'Église de France*, 69, 1er semestre 2008, 12-7.
- Dauzet, Dominique-Marie; Le Moigne, Frédéric (dirs.). s.v. «Philippe Fabas». *Dictionnaire des évêques de France au XXe siècle*. Paris: Ed. du Cerf, 2010.
- Fouilloux, Etienne. *Un Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II. 1914-1962*. Paris: DDB, 1998.
- Gontard, Maurice. *L'œuvre scolaire de la Troisième République, l'enseignement primaire en France de 1876 à 1914*. CRDP de Toulouse, 1976.
- Hervieu-Léger, Danièle. *Le Pèlerin et le converti. La religion en mouvement*. Paris: Flammarion, 1999.

- Lanfrey, André. *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*. Paris: Ed. du Cerf, 2003.
- Langlois, Claude. *Le Crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances (1816-1930)*. Paris: L'Âne d'Or, 2005.
- Nora, Pierre. «Le Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson». Nora, Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoires*, vol. 1, *La République*. Paris: Gallimard, 1984, 353-80.
- Poulat, Émile. «Centro Studi per la Storia del Modernismo. *Fonti e Documenti*. Urbino: Istituto di Storia dell'Università di Urbino, vol. 8, 1981, 476 p.» [compte rendu]. *Archives de sciences sociales des religions*, 51(2), 1981, 217.
- Poulat, Émile. *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*. 3ème éd. Albin Michel, Paris 1996.
- Rousseau, Réjane. «L'épiscopat de Mgr Delamare à Cambrai. Orientation pastorale et action sociale 1906-1913» [thèse]. Université de Lille III, 1979.
- Sardella, Louis-Pierre. «La condamnation de la neutralité et des manuels scolaires par les évêques français en 1909. Archéologie d'un texte». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 87 (janvier-juin), 2001, 71-85.
- Sardella, Louis-Pierre. «Une amitié intellectuelle au risque du malentendu. Mgr Mignot et l'abbé Prosper Alfaric (1905-1910)». *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 102(2), 2001, 125-48.
- Sardella, Louis-Pierre. «L'abbé Brugerette, du publiciste à l'historien, parcours d'un moderniste repenté ou d'un réaliste pragmatique?». Becker, Annette; Gugelot, Frédéric; Pelletier, Denis; Viet-Depaule, Nathalie (éds.), *Ecrire l'histoire du christianisme contemporain, autour de l'œuvre d'Etienne Fouilloux*. Paris: Khartala, 2013, 77-88.
- Sardella, Louis-Pierre. «L'affaire de *La Vigie*. Le cardinal Amette suspect d'indulgence pour le modernisme». *Revue d'histoire ecclésiastique*, 3-4, 2014, 758-82.
- Sardella, Louis-Pierre. «Le modèle du 'bon prêtre' à l'épreuve de la crise moderniste en France». *Modernism. Rivista annuale di storia del riformismo religioso in età contemporanea*, 1, 2015, 245-69.
- Schnetzler, Jacques. «Le chemin de fer et l'espace français». *Revue de géographie de Lyon*, 42(1), 1967, 81-118.
- Sorrel, Christian. *Libéralisme et modernisme. Mgr Lacroix (1855-1922)*. Paris: Ed. du Cerf, 2003.
- Vian, Giovanni. «La *Pascendi* 'equivale all'opera paziente e laboriosa di un Sinodo Ecumenico'». Arnold, Claus; Vian, Giovanni (a cura di), *La condanna del modernismo. Documenti, interpretazioni, conseguenze*. Roma: Viella, 2010, 83-136.

